

PROJET PARKES

D'UNITÉS DE PRÉPARATION DE MATIÈRES PLASTIQUES ET DE RECYCLAGE PAR DÉPOLYMÉRISATION DU PLASTIQUE PET À SAINT-AVOLD (57)

CONCERTATION PRÉALABLE

11 septembre – 7 novembre 2023

Bilan de la concertation préalable

SOMMAIRE

CHAPITRE 1

LE PROJET PARKES	5
A. LES PORTEURS DU PROJET	6
B. LE CHOIX DE LA PLATEFORME CHEMESIS DE SAINT-AVOLD	7
Le positionnement géographique	7
Un bassin d'emploi et de formation adapté	8
Une intégration au sein d'une plateforme industrielle	8
Une emprise foncière anthropisée	8
C. LES GRANDES LIGNES DU PROJET	8
D. LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE	10
E. LE CALENDRIER ENVISAGÉ	10

CHAPITRE 2

L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE	11
A. UNE CONCERTATION SOUS L'ÉGIDE DE LA CNDP	12
B. LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION	12
C. LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION	12
D. LES OUTILS D'INFORMATION ET DE MOBILISATION DU PUBLIC	13
L'annonce de la concertation	13
Une information continue au fil de la démarche	14
Une information spécifique dédiée au public allemand	17

E. LES OUTILS DE PARTICIPATION DU PUBLIC	18
F. LES TEMPS D'ÉCHANGE	18
G. LA CONCERTATION EN CHIFFRES	21
H. ASPECT QUALITATIF DE LA CONCERTATION	21

CHAPITRE 3

LES PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DE LA CONCERTATION ET LES RÉPONSES APPORTÉES	23
A. UNE INITIATIVE DE DIALOGUE SOULIGNÉE PAR LES PARTICIPANTS, MALGRÉ QUELQUES INTERROGATIONS SUR L'INTÉRÊT DE LA DÉMARCHE	24
B. UNE DYNAMIQUE DE REVITALISATION DU TERRITOIRE SALUÉE PAR LES PARTICIPANTS, AVEC DES ATTENTES PARTICULIÈREMENT FORTES EN TERMES D'EMPLOI ET DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES	25
C. DE NOMBREUSES QUESTIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DES USINES ET SUR LE CHOIX DE LA TECHNOLOGIE DE DÉPOLYMÉRISATION	26
D. QUELQUES INTERROGATIONS SUR L'APPROVISIONNEMENT ET LES DÉBOUCHÉS DES FUTURES USINES	28
E. DES INQUIÉTUDES EXPRIMÉES SUR LES IMPACTS DU PROJET ET LES POTENTIELLES NUISANCES POUR LES RIVERAINS	30

F. DES QUESTIONS SUR LE TRAFIC ROUTIER ET DES ATTENTES SUR LE DÉVELOPPEMENT DU FERROVIAIRE	35
G. DES DEMANDES DE PRÉCISIONS SUR LES TRAVAUX DE DÉPOLLUTION PRÉALABLES AU PROJET	36
H. UN DÉBAT SUR L'EMPREINTE CARBONE DU PROJET	37
I. DE NOMBREUSES PROPOSITIONS POUR L'ALIMENTATION ÉNERGÉTIQUE DU PROJET, DANS UNE DÉMARCHE DE SYNERGIES AVEC LES ACTEURS LOCAUX	38
J. DES ÉCHANGES SUR L'OPPORTUNITÉ DU PROJET ET SA PLACE DANS LA PERSPECTIVE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PLASTIQUES	39

CHAPITRE 4

LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE ET LES MESURES QUE LES PORTEURS DE PROJET SOUHAITENT METTRE EN ŒUVRE POUR TENIR COMPTE DE CES ENSEIGNEMENTS	41
A. ANIMER LA SYNERGIE AUTOUR DE L'EMPLOI ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	42
B. CONFIRMER LES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS LOCAUX	42

C. POURSUIVRE LA RÉFLEXION SUR L'APPROVISIONNEMENT EN FERROVIAIRE	43
D. OUVRIR LA RÉFLEXION SUR L'ÉLABORATION D'UN CORRIDOR VERT SUR LE SITE	44
E. POURSUIVRE LE DIALOGUE AVEC LES HABITANTS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE	45

CHAPITRE 5

LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS	47
---	----



CHAPITRE 1

LE PROJET PARKES



A. LES PORTEURS DU PROJET

Le projet PARKES est développé par trois entreprises spécialisées dans la gestion et la valorisation des déchets :

SUEZ, Loop Industries et SK Geo Centric.



SUEZ RV France, filiale française du groupe SUEZ en matière de recyclage et de valorisation des déchets, coordonne le groupement.

Elle est spécialisée dans les activités suivantes :

- La collecte, le tri, le traitement, le recyclage et la valorisation des déchets industriels et ménagers ;
- La propreté urbaine et immobilière ;
- La commercialisation de matières recyclées.

Présente sur tout le territoire national, SUEZ RV France compte 20 000 salariés en France pour un chiffre d'affaires de 3 700 millions d'euros en 2022. Elle gère la collecte de près de 18 millions d'habitants et traite chaque année plus de 6 millions de tonnes de déchets ménagers et industriels.

Ses différentes entités régionales ou spécialisées exploitent 300 installations de valorisation des déchets, 4 unités de recyclage mécanique du plastique d'une capacité de 90 000 tonnes par an et appuie sa logistique sur 400 plateformes logistiques de transfert et de gestion de déchets.

Dans son plan de développement stratégique, SUEZ RV France a pour vocation d'étendre son domaine de compétence au recyclage par dépolymérisation du plastique et à développer un environnement performant dans le tri et la valorisation des matières plastiques.



Loop Industries est une société canadienne technologique qui a pour mission d'accélérer la transition vers du PET et des fibres de polyester durables, tout en permettant une réduction de la dépendance envers les combustibles fossiles.

La société a créé un processus innovant de recyclage du PET par dépolymérisation à basse température et sans ajout de pression, permettant de transformer des déchets de PET difficilement recyclables et sans valeur, en une résine de PET Loop^{MC} 100% recyclée de qualité vierge, qui est fournie à des marques mondiales œuvrant dans les marchés cosmétiques, alimentaires, des jouets, de la mode et d'équipements sportifs, etc.

Loop a pour objectif de commercialiser cette technologie en construisant des usines commerciales à travers le monde, incluant la Corée du Sud et la France en s'alliant avec des partenaires stratégiques tels que SUEZ et SK Geo Centric.



SK Geo Centric (SKGC), le 3^e partenaire d'origine coréenne, est une filiale du groupe sud-coréen SK. Spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de polymères fonctionnels avancés qui peuvent être utilisés dans une large gamme d'applications dont l'industrie automobile, les produits chimiques spécialisés, l'énergie et l'emballage, SKGC met également l'accent sur la recherche et le développement de nouvelles technologies et de nouveaux matériaux pour rester à la pointe de l'innovation dans le domaine des polymères. En 2021, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 8,3 milliards de dollars.

Aujourd'hui, avec sa philosophie «Green for Better Life» (en français «*Écologique pour une meilleure vie*»), SKGC a pour vocation de mieux répondre aux enjeux sociétaux, notamment environnementaux. Ainsi, dans le but de créer une économie circulaire du plastique, elle a annoncé la construction d'une usine de recyclage du plastique en Corée du Sud pour 2025, qui traitera 250 000 tonnes de déchets plastiques.

En France, son partenariat avec SUEZ RV et Loop Industries s'inscrit dans sa stratégie de devenir leader mondial de matériaux recyclés et de gagner une expertise dans le recyclage du PET (polyester) par dépolymérisation. SKGC opère déjà en France de par la reprise de la société ARKEMA Polyoléfinés en 2020. Ils sont déjà implantés sur la plateforme chimique de Chemesis.

B. LE CHOIX DE LA PLATEFORME CHEMESIS DE SAINT-AVOLD

Le projet est prévu sur un terrain appartenant aujourd'hui à l'Établissement Public Foncier de l'État dans le Grand Est (EPFGE) au sein de la plateforme Chemesis de Saint-Avold (Moselle), en Région Grand Est.

Le positionnement géographique

Situé entre Metz et Sarrebruck, le site d'implantation bénéficie d'une **position géographique privilégiée, au cœur de l'Europe**, à proximité de l'Allemagne, de la Belgique, du Luxembourg et de la Suisse.

Il offrirait ainsi une solution de traitement de proximité pour les gisements des Régions Grand Est et Hauts-de-France, d'Allemagne, et dans une moindre mesure du Nord de l'Europe (Belgique et Royaume-Uni notamment).

La plateforme industrielle Chemesis de Saint-Avold propose **un réseau d'infrastructures performant**, particulièrement adapté aux besoins du projet :

- Accès à l'énergie via des réseaux de chaleur existants ;
- Desserte routière avec l'accès aux axes autoroutiers Nord-Sud (A31-E25) et Est-Ouest (A4-E50) ;
- Logistique ferroviaire via la plateforme de fret à Creutzwald ;
- Proximité des fournisseurs.



Figure 1 : Vue aérienne du site d'implantation¹ au sein de la plateforme Chemesis.

¹ Au regard des études en cours, le plan d'implantation du projet PARKES est susceptible d'évoluer dans les prochains mois. Le cas échéant, le plan d'implantation définitif sera communiqué au public lors de la concertation continue via les moyens d'information mis en place (site internet, lettre d'information, etc.)

Un bassin d'emploi et de formation adapté

Le bassin d'emploi du Warndt Naborien se caractérise par sa **spécialisation sectorielle**, avec 22,7% d'emplois dans le secteur industriel et 23,8% d'ouvriers².

Cette spécialisation se retrouve dans l'offre de formation proposée, tant au niveau du secondaire (lycée des métiers et des technologies innovantes Charles Jully à Saint-Avold, lycée professionnel Sainte-Chrétienne La Salle, etc.) que de l'enseignement supérieur.

Le territoire accueille ainsi le campus des métiers et des qualifications en matériaux composites et plastiques, créé pour renforcer les coopérations entre le système éducatif et le monde économique dans ces domaines. Dédié à la formation en alternance des jeunes de 16 à 30 ans, le Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie (CFAI) de Lorraine compte deux sites en Moselle, à Henriville et à Yutz.

L'IUT de Moselle Est propose par ailleurs des formations en éco-conception et plasturgie, et met en place des formations spécifiques pour les industriels locaux.

Le bassin d'emploi et les formations proposées sur le territoire sont donc particulièrement adaptés aux besoins d'établissements industriels comme le projet PARKES.

Une intégration au sein d'une plateforme industrielle

Le territoire possède un **héritage industriel fort**, marqué par l'implantation de nombreuses entreprises du secteur de la chimie et de la plasturgie. La concentration de ces activités est particulièrement notable au sein de la plateforme Chemesis sur laquelle le projet s'implanterait.

Cette plateforme industrielle accueille en effet plusieurs industries spécialisées dans la chimie, l'énergie et les matériaux innovants, et se trouve à proximité directe d'un parc d'activités technologiques dédié aux matériaux d'avenir. Classée Seveso seuil haut, la plateforme

bénéficie d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) qui permet d'organiser la cohabitation entre les sites industriels et des zones riveraines en protégeant les zones habitées en cas d'accident.

L'intégration du projet PARKES au sein de cette plateforme constituerait une complémentarité d'activités et favoriserait les synergies avec les activités existantes, au bénéfice des producteurs et transporteurs sur le plan logistique.

Une emprise foncière anthropisée

Le projet PARKES prévoit de s'implanter sur la friche industrielle de l'ancienne Cokerie de Carling, au sein d'une plateforme qui accueille aujourd'hui de nombreuses activités industrielles.

Le choix de cette emprise foncière anthropisée d'une vingtaine d'hectares s'inscrit ainsi dans une démarche de **réhabilitation de friches** et de **lutte contre l'artificialisation des sols**.

C. LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Le projet PARKES doit permettre la création d'une unité dédiée au recyclage des plastiques PET, dans une logique de boucle territoriale, afin d'apporter une solution industrielle vertueuse en soutien des ambitions de la Région Grand Est en matière d'économie circulaire.

L'installation accueillera **deux usines distinctes** :

- **Une usine de préparation de matières plastiques**, ayant une capacité annuelle maximale de préparation de 145 000 tonnes de matières plastiques issues de différentes sources de déchets, pour plusieurs process de recyclage moléculaire et mécanique ;
- **Une usine de recyclage par dépolymérisation de PET**, permettant la production par dépolymérisation, puis repolymérisation, de 70 000 tonnes de PET par an de qualité alimentaire.

² Source : Moselle Attractivité.

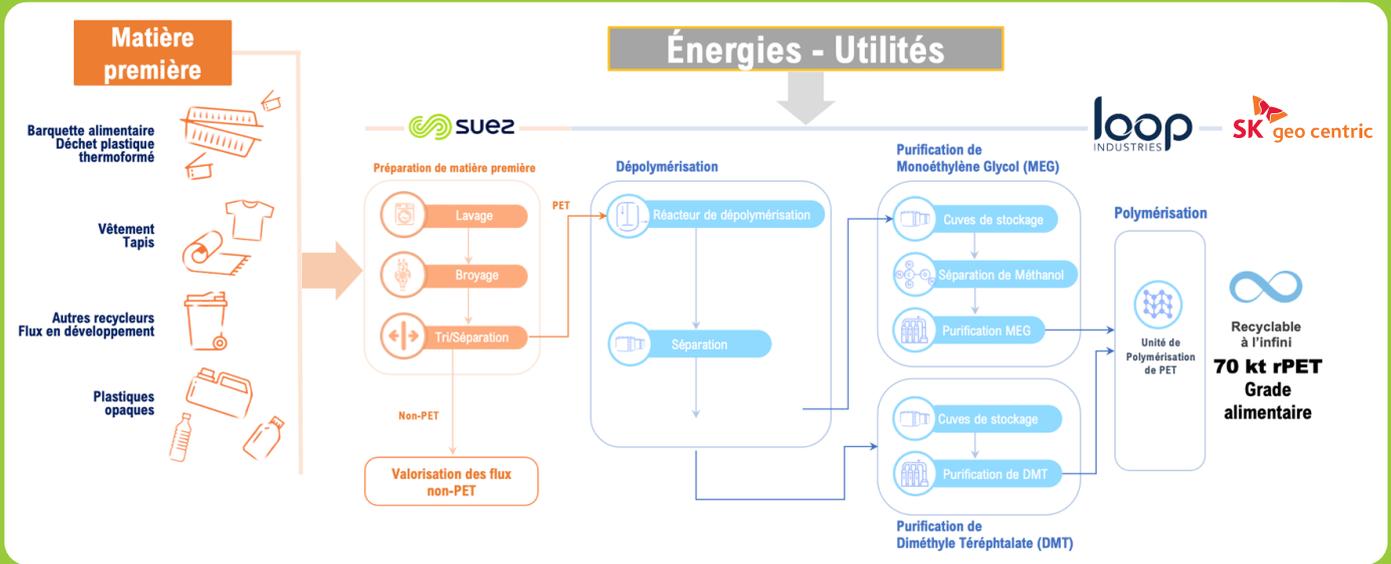


Figure 2 : Process de fonctionnement du projet PARKES, de la phase de préparation à la phase de recyclage du PET par dépolymérisation.

LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET :

Capacité maximale de

145 000 tonnes/an

de matières plastiques entrantes

70 000 tonnes/an de plastique PET

produites par recyclage par dépolymérisation

360 000 tonnes de CO₂/an

économisées par rapport à la production d'une résine PET vierge pétrosourcée et l'incinération des déchets utilisés comme gisements

Investissement prévisionnel de

440 millions d'euros

Emprise foncière d'environ

20 hectares

Création de plus de

200 emplois directs

et **1 000** à **1 200**

emplois induits

D. LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Les unités de préparation et de recyclage par dépolymérisation composant le projet PARKES, en tant qu'**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**, entrent dans le cadre du régime d'autorisation environnementale.

Les **Dossiers de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)** qui seront déposés par les maîtres d'ouvrage pour les deux usines devront permettre de démontrer l'acceptabilité du projet au regard de ses impacts et enjeux sur l'environnement. Conformément au Code de l'environnement (article R. 181-13), ce dossier devra comprendre une présentation technique décrivant l'installation, les travaux envisagés, les procédés mis en œuvre, les moyens de suivi et de surveillance, ainsi qu'une étude d'impact et une étude de dangers.

Depuis la fin de la concertation préalable, **plusieurs études ont été réalisées ou sont en cours de finalisation** (comptages routiers, études de risque sanitaire, études foudre, étude d'impact et de dangers).

L'étude d'impact sera intégrée à la demande d'autorisation environnementale et sera consultable en intégralité lors de la phase d'enquête publique, prévue au second semestre 2024.

E. LE CALENDRIER ENVISAGÉ

Le calendrier prévisionnel du projet s'établit de la manière suivante :



CHAPITRE 2

L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE



A. UNE CONCERTATION SOUS L'ÉGIDE DE LA CNDP

En amont du dépôt de la demande d'autorisation environnementale, et au regard du montant d'investissement (440 millions d'euros), les porteurs du projet ont souhaité saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) au titre de l'article L.121-8-II du Code de l'environnement.

Après étude de cette saisine, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable, dont elle a défini les modalités, et a désigné Mme Valérie TROMMETTER et M. Luc MARTIN garants de cette concertation.

Cette concertation s'est déroulée sur **une période de 8 semaines, du 11 septembre au 7 novembre 2023.**

B. LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Conformément au Code de l'environnement, la concertation préalable sur le projet devait permettre de débattre :

- De **l'opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques** du projet ;
- Des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Des **solutions alternatives**, y compris de l'absence de mise en œuvre du projet ;
- Des **modalités d'information et de participation du public** après la concertation préalable.

Les outils et modalités de la concertation présentés ci-après ont permis d'**aborder l'ensemble de ces questions.**

C. LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

Le périmètre de la concertation est composé du territoire du Warndt-Naborien, comprenant les communes suivantes :

- Les 41 communes de la **Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS)** :

Saint-Avold, Altrippe, Altviller, Baronville, Bérig-Vintrange, Biding, Bistroff, Boustroff, Brulange, Carling, Destry, Diesen, Diffembach-lès-Hellimer, Eincheville, Erstroff, Folschviller, Frémestroff, Freyhouse, Gréning, Grostenquin, Guessling-Hémering, Harprich, Hellimer, L'Hôpital, Lachambre, Landroff, Laning, Lelling, Leyviller, Lixing-lès-Saint-Avold, Macheren, Maxstadt, Morhange, Petit-Tenquin, Porcellette, Racrange, Suisse, Vahl-Ebersing, Vallerange, Valmont, Viller.

- Les 11 communes de la **Communauté de communes Freyming-Merlebach** :

Freyming-Merlebach, Barst, Béning-lès-Saint-Avold, Betting, Cappel, Farébersviller, Guenviller, Henriville, Hombourg-Haut, Hoste, Seinghouse.

- Les 5 communes de la **Communauté de communes du Warndt (CCW)** :

Creutzwald, Bisten-en-Lorraine, Guerting, Ham-sous-Varsberg, Varsberg.

- Les 33 communes de la **Communauté de communes du District urbain de Faulquemont** :

Faulquemont, Adaincourt, Adelange, Arraincourt, Arriance, Bambiderstroff, Boucheporn, Créhange, Elvange, Flérange, Fouligny, Guinglange, Hallering, Han-sur-Nied, Haute-Vigneulles, Hémilly, Herny, Holacourt, Laudrefang, Longeville-lès-Saint-Avold, Mainvillers, Many, Marange-Zondrange, Pontpierre, Teting-sur-Nied, Thicourt, Thonville, Tritteling-Redlach, Vahl-lès-Faulquemont, Vatimont, Vittoncourt, Voimhaut, Zimming.

Au total, il englobe ainsi **90 communes** et environ **126 000 habitants.**

Au-delà de ce périmètre, la population allemande du Land de la Sarre a également été associée à la concertation (débat-mobile à Völklingen, registres mis à disposition en mairies allemandes, traduction du site de la concertation et des supports, etc.).

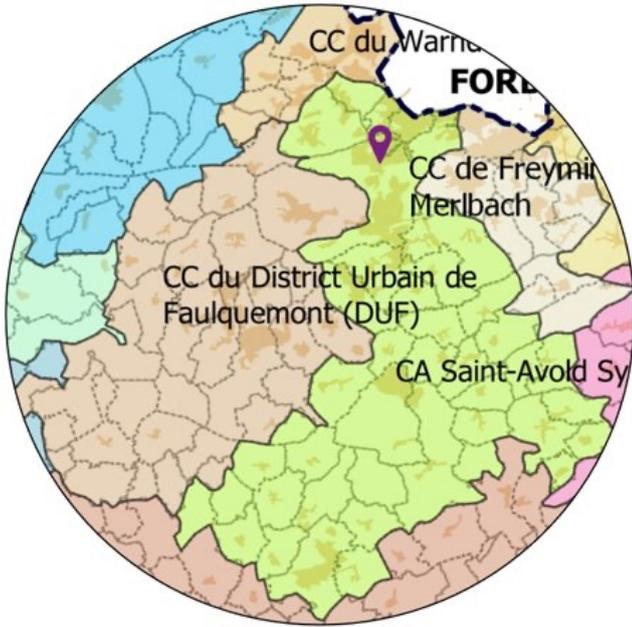


Figure 3. Périmètre de la concertation préalable (territoire du Warndt-Naborien)

D. LES OUTILS D'INFORMATION ET DE MOBILISATION DU PUBLIC

L'annonce de la concertation

Le lancement de la concertation préalable a été annoncé 15 jours avant son ouverture :

- Sur le site internet de la concertation www.concertation-projet-parkes.fr ;
- Dans la presse locale avec deux annonces légales publiées dans **Le Républicain Lorrain** et **La Semaine** ;
- Par affichage réglementaire dans les **90 mairies** du périmètre de la concertation (cf. à droite).

L'ouverture de la concertation a également été relayée par de nombreuses collectivités du territoire sur leurs supports de communication : site internet, newsletters, réseaux sociaux, bulletins municipaux, etc. Un kit de communication avait été mis à disposition des communes du périmètre et des associations à cette fin.

Avis de concertation préalable

Information du public sur les modalités et la durée de la concertation préalable portant sur le projet PARKES à Saint-Avold (57)

Le projet PARKES prévoit la construction et l'exploitation d'une unité de préparation de matières plastiques et d'une unité de recyclage par dépolymérisation du PET sur les communes de Saint-Avold et L'Hôpital (Moselle). Développé par SUEZ RV France, Loop Industries et SK Geo Centric, le projet permettrait de préparer jusqu'à 145 000 tonnes/an de matières plastiques et assurerait la production de 70 000 tonnes/an de plastique PET de qualité vierge.

Le projet fait l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L.121-8 du Code de l'environnement, organisée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Elle se déroulera du **11 septembre au 7 novembre 2023**, avec une réunion d'ouverture le 14 septembre à la Salle des Fêtes de Carling, une réunion de présentation à l'IUT le 20 septembre, une réunion thématique le 28 septembre, 3 ateliers thématiques les 4, 10 et 18 octobre, 3 débats mobiles les 15 et 21 septembre et le 11 octobre et une réunion de restitution le 26 octobre. L'ensemble des informations relatives à cette concertation préalable est disponible sur le site internet dédié :

www.concertation-projet-parkes.fr
Pendant toute la concertation, le public peut formuler ses avis, observations et questions : lors des temps d'échange, par le biais d'une carte T et sur les registres papiers mis à disposition dans les mairies de Saint-Avold, Carling, L'Hôpital, Grossrosseln et Völklingen. Le public peut également s'adresser aux garants de la concertation désignés par la CNDP : Valérie TROMMETTER et Luc MARTIN, Commission Nationale du Débat Public 244, Boulevard Saint-Germain 75007 Paris : valerie.trommetter@garant-cndp.fr et luc.martin@garant-cndp.fr

Figure 4 : Annonce légale publiée dans Le Républicain Lorrain, 25 août 2023

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

POUR LE PROJET PARKES D'UNITÉS DE PRÉPARATION DE MATIÈRES PLASTIQUES ET DE RECYCLAGE PAR DÉPOLYMERISATION DU PET À SAINT-AVOLD (57)

Le projet PARKES prévoit la construction et l'exploitation d'une unité de préparation de matières plastiques et d'une unité de recyclage par dépolymérisation du PET sur les communes de Saint-Avold et L'Hôpital (Moselle). Le projet est développé par trois entreprises spécialisées dans la gestion et la valorisation des déchets : SUEZ RV France, Loop Industries et SK Geo Centric.

Le projet permettrait de préparer jusqu'à 145 000 tonnes/an de matières plastiques et assurerait la production de 70 000 tonnes/an de plastique PET de qualité vierge, produites selon le procédé de recyclage par dépolymérisation basé sur la technologie de Loop Industries. Il apporterait une solution industrielle en soutien des ambitions de la Région Grand Est en matière d'économie circulaire, et contribuerait plus largement aux objectifs européens, nationaux et régionaux en matière de recyclage et de gestion des déchets.

Au regard du montant d'investissement prévisionnel (440 millions d'euros), le groupement porteur du projet PARKES a souhaité saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au titre de l'article L.121-8-II du Code de l'environnement, qui a décidé d'organiser une concertation préalable au titre de l'article L.121-8 du Code de l'environnement.

La concertation préalable se déroulera sur une période de **8 semaines**, du 11 septembre au 7 novembre 2023, sur un **périmètre de 90 communes** :

Saint-Avold, Altrippe, Altviller, Baronneville, Bérig-Vinrange, Biding, Bistroy, Boustroy, Brulange, Carling, Destry, Diesem, Diffembach-lès-Hellimer, Eincheville, Erstroff, Folschviller, Frémestroff, Freyhause, Gréning, Grostenquin, Guesling-Hémery, Harprich, Hellimer, L'Hôpital, Lachambre, Landroff, Laning, Lelling, Leyviller, Lixing-lès-Saint-Avold, Macheren, Maxstadt, Morhange, Petit-Tenquin, Porelette, Racrange, Saize, Vahl-Ebersing, Valleraue, Valmont, Viller, Freymilt-Merlbach, Birst, Bény-lès-Saint-Avold, Betting, Cappel, Farébersviller, Gueniviller, Henriville, Hombourg-Haut, Hoste, Seinghouse, Crestwald, Bisten-en-Lorraine, Guerting, Ham-sous-Varsberg, Varsberg, Faulquemont, Adaincourt, Adelage, Arraincourt, Arriance, Bambiderstroff, Bouchepon, Créhange, Evhange, Fikrange, Fouligny, Guinglange, Hallering, Han-sur-Nied, Haute-Vigneulles, Hemilly, Hery, Holacourt, Landréking, Longeville-lès-Saint-Avold, Mainvillers, Many, Marange-Zondrange, Pontpière, Teting-sur-Nied, Thicourt, Thonville, Tritteling-Redlach, Vahl-lès-Faulquemont, Vatmont, Vitoncourt, Voimhaut, Zimming.

Les temps d'échange suivants seront organisés dans le cadre de la concertation : une **réunion publique d'ouverture**, une **réunion de présentation à l'IUT de Moselle-Est**, une **réunion thématique**, **trois ateliers thématiques**, **trois débats mobiles** et une **réunion publique de restitution**.

Le dossier de concertation – comprenant notamment la présentation du projet et de ses impacts, ainsi que les détails de la concertation – est mis à la disposition du public en **version papier dans les mairies** du périmètre de la concertation ainsi qu'en téléchargement sur le **site internet de la concertation** : www.concertation-projet-parkes.fr

Pendant toute la durée de la concertation, le public aura accès à un **formulaire en ligne** permettant de déposer des questions, des avis et des cahiers d'acteurs en lien avec le projet. Le public aura également la possibilité de formuler ses avis, observations et questions :

- Sur les **registres papier** mis à disposition dans les mairies de Saint-Avold, Carling, L'Hôpital, Grossrosseln et Völklingen ;
- Par le biais d'une **carte T** intégrée dans le Dyer d'information distribué sur le territoire ;
- Lors de chaque temps d'échange mentionnés ci-dessus.

La concertation préalable est accompagnée par Valérie TROMMETTER et Luc MARTIN en qualité de **garants désignés** par la Commission Nationale du Débat Public. Tout au long de la concertation, le public pourra s'adresser directement aux garants par voie électronique à valerie.trommetter@garant-cndp.fr et luc.martin@garant-cndp.fr, ou par voie postale à l'adresse suivante :

Commission Nationale du Débat Public
244, Boulevard Saint-Germain 75007 Paris

Le présent avis est publié sur le site internet de la concertation et en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation.

Figure 5 : Avis de concertation préalable (affichage réglementaire en mairie)



Figure 6 : Article PanneauPocket de la ville de Hellimer, 22 août 2023



Figure 7 : Page Facebook de la ville de Farébersviller, 28 août 2023



Figure 8 : Article du site internet de la Ville de Faulquemont, 18 août 2023

Une information continue au fil de la démarche

Au-delà de l'annonce de la concertation, **plusieurs outils d'information ont été déployés tout au long de la démarche** afin de faire connaître le projet et assurer la mobilisation du public.

Le dossier de concertation et sa synthèse

Un **dossier de concertation** de 64 pages a été mis à disposition du public : en téléchargement sur le site internet de la concertation, en version papier dans les mairies du périmètre, au restaurant d'entreprise des salariés de la plateforme Chemesis et lors de chaque temps d'échange.

Le dossier présentait l'ensemble des informations liées au projet et rappelait les modalités d'information et de participation dans le cadre de la concertation.

Une synthèse de 12 pages a également été mise à disposition du public dans les mêmes conditions.

300 exemplaires du dossier et 1 500 exemplaires de la synthèse ont été distribués.

Le site internet de la concertation

Le site internet dédié à la concertation préalable (www.concertation-projet-parkes.fr) a été ouvert 15 jours avant son lancement. Il présentait **l'ensemble des informations et documents utiles** à la concertation, avec une rubrique participative permettant au public de déposer des avis ou des cahiers d'acteurs et d'adresser des questions aux porteurs du projet.

Le site est organisé comme suit :

- **« Le projet »** : Il s'agit d'une présentation des porteurs du projet, des grandes lignes du projet et de ses objectifs, du fonctionnement des futures usines, de ses enjeux et des alternatives au projet ;
- **« La concertation »**, qui rappelle le cadre réglementaire de cette concertation, les modalités d'information et de participation du public ;
- **« Les garants de la CNDP »** : cette page présente les deux garants désignés par la CNDP, leur rôle tout au long de la concertation et plus largement les valeurs de la CNDP ;



Figure 9 : Page d'accueil du site de la concertation

- « **La documentation** », qui regroupe l'ensemble des documents liés au projet : les documents de la concertation (dossier, synthèse, avis, lettre de mission des garants), les comptes-rendus et les retranscriptions vidéo des temps d'échange le cas échéant, ainsi que des ressources bibliographiques complémentaires. Cette rubrique a été mise à jour tout au long de la concertation, avec l'ajout de documents et de comptes-rendus.
- « **Je participe** », qui renvoie au formulaire d'inscription et à la rubrique participative, ouverte tout au long de la concertation, aux contributions déposées (questions, avis, cahiers d'acteurs) et aux réponses apportées.

Afin de permettre l'information et la participation du public allemand, **le site était bilingue et consultable en allemand dans son intégralité.**

Les statistiques de fréquentation font état de **1 600 visiteurs uniques** sur le site internet. Il y a eu **589 téléchargements** de documents (dossier, synthèse, compte-rendu, etc.), **50 questions, avis et cahiers d'acteurs** déposés en ligne.

Le site a été alimenté et complété tout au long de la concertation préalable, notamment avec les comptes-rendus des réunions publiques et des fiches thématiques qui ont permis d'approfondir certains sujets. Il reste consultable à l'issue de la concertation préalable et sera actualisé par les porteurs du projet.

CHAPITRE 2 : L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE



Figure 10 : Kakémonos d'information

Les expositions dédiées au projet

Plusieurs expositions, composées chacune d'une série de panneaux kakémonos (cf. ci-dessous) ont été installées à l'accueil des mairies de Saint-Avold, de L'Hôpital et de Carling, ainsi qu'à l'entrée du restaurant d'entreprise des salariés de la plateforme Chemesis. Cette exposition a également été installée à la centrale Émile Huchet de GazelEnergie lors des Journées « Portes Ouvertes » du site le 30 septembre 2023, qui ont permis d'attirer 1 800 participants.

Cette exposition était présentée au public lors de chaque temps de concertation (réunions publiques, ateliers, débats-mobiles).

Ces expositions ont permis de proposer au public des informations clés sur la démarche de concertation préalable, sur le projet et ses objectifs ou encore sur les porteurs du projet.

Le flyer d'information avec carte T intégrée

17 500 exemplaires du flyer d'information 4 pages ont été distribués, la semaine précédant l'ouverture de la concertation, dans les boîtes aux lettres des riverains les plus proches du projet, sur les communes de Saint-Avold, L'Hôpital, Carling, Creutzwald et Freyming-Merlebach.

Le dépliant comportait une carte T permettant de retourner gratuitement, par voie postale, son avis sur le projet.

L'affichage

200 affiches A2 ont été imprimées et distribuées sur le territoire pour annoncer le lancement de la concertation et informer des différents temps d'échanges organisés.

Une centaine d'entre elles a été affichée dans les commerces et les lieux publics du territoire (mairie, salle des fêtes, bibliothèques...).



Figure 11 : Affiche « magasin » de la concertation

Une opération de relations presse

La concertation préalable a fait l'objet d'une **opération spécifique de relations presse** auprès des journalistes locaux et régionaux.

Une **conférence de presse** a ainsi été organisée en présence d'un des garants de la CNDP au lancement de la concertation, le 12 septembre à Saint-Avoid. Elle a été suivie par l'envoi régulier **d'invitations et de communiqués de presse** en amont de chaque temps public à plus de 80 contacts presse, dont une dizaine de journalistes allemands.

Au total, au moins **41 articles et reportages** ont été diffusés entre l'annonce de la concertation en août 2023 et la fin de la concertation (presse écrite locale, régionale et nationale, radio locale et télévision).



Figure 12 : «Une» du Républicain Lorrain, 15 septembre 2023



Figure 13 : Moselle TV (20 septembre 2023)

Projet Parkes de recyclage des plastiques à Saint-Avoid Carling : Mosellans, prenez la parole !

Avant de commencer à s'implanter sur la plateforme Chemesis de Saint-Avoid Carling, le projet Parkes a besoin de vous ! Les industriels organisent une concertation préalable, afin de répondre aux questions des habitants. D'éventuels ajustements pourront être pris en compte.

Figure 14 : France Bleu Grand Est, 12 septembre 2023

Une information spécifique dédiée au public allemand

Au regard de la proximité du projet avec l'Allemagne, et notamment les communes de Völklingen et Grossrosseln situées dans le Land de la Sarre, **une attention toute particulière a été portée à l'information sur le projet à destination du public allemand** afin de permettre sa participation :

- La grande majorité des supports d'information mentionnés ci-dessus ont été **traduits en langue allemande** : site internet bilingue, dossier et synthèse de la concertation, kakémonos, etc.
- Le kit de communication annonçant le projet a été **envoyé aux collectivités allemandes** de la Sarre afin que ces dernières puissent le relayer sur leurs supports de communication ;
- Des **communiqués de presse en allemand** ont été envoyés à la presse locale allemande pour qu'elle puisse couvrir la concertation (cf. article ci-dessous).
- Un **débat-mobile** a été organisé sur le marché de Völklingen, avec la mise à disposition de la documentation en allemand ;
- Des registres papier ont été mis à disposition à l'accueil des mairies de Völklingen et Grossrosseln.

SZ+ Projekt „Parkes“ auf der Chemie-Plattform

Neue Anlage für Plastik-Recycling in Carling: Jetzt können sich die Saarländer über das Projekt äußern

Carling · Auf der Chemie-Plattform im grenznahen Carling soll ab 2027 im großen Stil Kunststoff wiederverwertet werden. Zurzeit läuft die öffentliche Anhörung zum Projekt – mit einem Termin im Saarland, an dem sich die Bürger beteiligen können.

Figure 15 : Article du Saarbrücker Zeitung, 18 septembre 2023

E. LES OUTILS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Afin de permettre la participation et l'expression du plus grand nombre, **une pluralité d'outils de participation** a été proposée, avec des temps d'échange en présentiel, dont certains filmés et retransmis en vidéo sur le site de la concertation, des moyens de participation physiques et numériques :

- **Des réunions publiques, une réunion-débat et des ateliers thématiques** (cf. détails ci-dessous) ;
- **Des débats-mobiles** : trois débats-mobiles ont été organisés en France et en Allemagne autour d'une exposition. Ces rencontres ont permis un échange privilégié entre le public et les porteurs du projet.
- **Une rubrique participative en ligne** : tout au long de la concertation, **un formulaire de contribution** était ouvert sur le site internet pour permettre à chacun de déposer un avis ou poser une question. Le porteur de projet a répondu à l'ensemble des questions déposées.
- **Des registres papier** mis à disposition dans cinq mairies du territoire, dont les mairies de Völklingen et Grossrosseln en Allemagne, pour permettre au public de pouvoir participer par écrit.
- **Une carte T** intégrée au flyer d'information, permettant d'adresser une contribution écrite par voie postale.

Une réunion de présentation a notamment été organisée à l'IUT de Moselle-Est pour cibler plus spécifiquement les étudiants en filière chimie et le monde académique. Quant aux associations et aux acteurs socio-économiques du territoire, les cahiers d'acteurs leur ont permis de s'exprimer aux côtés du grand public, en tant que « personnes morales ».

F. LES TEMPS D'ÉCHANGE

10 temps d'échanges ont été organisés dans le cadre de la concertation préalable. Les quatre réunions publiques ont fait l'objet d'un compte-rendu littéral (procès-verbal), qui a été doublé d'une captation vidéo pour les réunions d'ouverture et de restitution. Les ateliers thématiques ont fait l'objet d'un compte-rendu synthétique.

L'ensemble de ces comptes-rendus a été mis en ligne sur le site internet de la concertation.

Réunion publique d'ouverture

La réunion d'ouverture s'est tenue le **14 septembre 2023** à la Salle des Fêtes de Carling. Elle avait pour objet d'expliquer le cadre de la concertation et les modalités d'information et de participation du public, de présenter le projet PARKES, de recueillir les avis et questions des participants et d'apporter de premiers éléments de réponse au public.

Aux côtés des porteurs du projet, un représentant de la DREAL Grand Est est intervenu pour expliquer la démarche d'autorisation environnementale et le rôle des services de l'État dans l'instruction des projets.

Environ **38 personnes** ont participé à cette réunion.



Figure 16 : Réunion publique d'ouverture, 14 septembre 2023

Réunion de présentation à l'IUT de Moselle-Est

Afin d'approfondir les questions liées au procédé de recyclage en tant que tel, mais également d'aborder les questions liées à l'emploi, la formation et le recrutement directement avec les étudiants et les enseignants de l'IUT de Moselle-Est, une réunion de présentation a été organisée le 20 septembre dans l'amphithéâtre de l'Institut.

Cette matinée d'échanges avait été mise au programme de l'ensemble des étudiants de l'établissement. La réunion était également ouverte au public, au même titre que tous les temps d'échange organisés dans le cadre de cette concertation.

Plus de **150 personnes** ont participé à cette réunion.



Figure 17 : Réunion de présentation à l'IUT Moselle-Est, 20 septembre 2023

Réunion thématique débat « Objectif Zéro Plastique »

Une réunion thématique sous la forme d'une **table-ronde** sur le thème « *Objectif zéro plastique : Comment sortir du plastique ?* » a été organisée le 28 septembre à l'IUT de Moselle-Est.

Lors de cette table-ronde, quatre experts sont intervenus aux côtés des porteurs du projet afin d'échanger sur les enjeux des déchets plastiques et débattre des différentes réponses à apporter à cette problématique :

- Un représentant de l'ADEME Grand Est ;
- Un membre de l'association Zéro Waste Metz ;
- Un représentant de l'éco-organisme Citéo ;

- Un représentant de la plateforme Plastinnov, spécialisé sur la recherche de matériaux innovants

Une **dizaine de personnes** ont participé à cette réunion.

Ateliers thématiques

3 ateliers thématiques ont été proposés au public, afin d'approfondir certaines questions en lien avec le projet :

- **Atelier « Emploi et formation »**, le 4 octobre à L'Hôpital ;
- **Atelier « Enjeux environnementaux »**, le 10 octobre à Saint-Avold ;
- **Atelier « Risques industriels »**, le 18 octobre à Carling.

Le premier atelier dédié à l'emploi s'est déroulé en deux temps : un temps de présentation par les porteurs du projet et d'autres acteurs locaux de l'emploi et de la formation (Pôle Emploi, Moselle Attractivité, la Région Grand Est), avant un temps d'échanges en groupes organisés autour de tables pour recueillir les attentes du territoire.

Au regard du faible nombre de participants pour les ateliers suivants (entre 7 et 18 personnes), le format plénière a été privilégié pour aborder l'une après l'autre chacune des thématiques prévues.



Figure 18 : Atelier emploi et formation, 4 octobre 2023



Figure 19 : Atelier enjeux environnementaux, 10 octobre 2023

Débats-mobiles :

Trois débats-mobiles ont été organisés autour d'une exposition sur le projet :

- Le vendredi 15 septembre sur le marché de Saint-Avold ;
- Le jeudi 21 septembre sur le marché de Creutzwald ;
- Le mercredi 11 octobre sur le marché de Völklingen, en Allemagne.

Ils ont été l'occasion d'échanges privilégiés et plus informels entre le public et les porteurs du projet. Ils ont également permis de distribuer la documentation de la concertation, d'inviter les riverains à participer aux autres temps d'échange et de recueillir leurs avis ou questions.

Si le débat-moblie de Völklingen a peu mobilisé, ceux organisés en France ont permis d'échanger avec **une cinquantaine de personnes** à chaque fois.



Figure 20 : Débat-moblie de Saint-Avold
(Source : Le Républicain Lorrain)



Figure 21 : Débat-moblie de Saint-Avold, 15 septembre 2023

Réunion publique de restitution

La réunion de restitution a été organisée le 26 octobre à la Salle des Congrès de Saint-Avold.

A deux semaines de la clôture de la concertation, elle visait à présenter une première synthèse des avis exprimés et à faire un point d'avancement sur l'avancée du projet et les prochaines étapes.

Elle aura également permis aux premiers auteurs des cahiers d'acteurs de venir en présenter le contenu en public (Moselle Attractivité, IUT de Moselle-Est, GazelEnergie, Les Écologistes, le député Alexandre Loubet).

71 personnes ont participé à cette réunion.



Figure 22 : Réunion de restitution, 26 octobre 2023

G. LA CONCERTATION EN CHIFFRES

10 temps d'échange

300 dossiers de concertation

1 500 synthèses du dossier

200 affiches

17 500 flyers d'information avec carte T intégrée

5 expositions de kakémonos

Plus de 300 participants aux réunions et ateliers

1 600 visiteurs uniques du site internet

50 questions et contributions via le site internet, dont **7** cahiers d'acteurs

10 cartes T retournées

Plus de 40 articles presse et reportages tout au long de la concertation

H. ASPECT QUALITATIF DE LA CONCERTATION

De manière générale, **l'accueil des participants au projet a été très positif**, avec une majorité d'avis favorables reçus. Ceux-ci ne doivent pas faire oublier les interrogations voire inquiétudes qui ont pu s'exprimer lors de la concertation de la part de certains riverains.

Quelles qu'aient pu être les positions de chacun, le nombre et la diversité des temps d'échange ont permis aux participants de s'exprimer de manière franche et régulière. Le **climat respectueux et d'écoute** dans lequel s'est déroulée la concertation préalable a favorisé le dialogue et les échanges avec les porteurs du projet.

Les porteurs du projet reconnaissent **une mobilisation modérée et irrégulière selon les temps d'échange**, et ce malgré l'information apportée autour de la concertation. Cependant, les participants ont manifesté **un réel intérêt** pour le projet et pour les thématiques abordées et se sont montrés particulièrement impliqués lors des échanges.

Enfin, cette concertation aura permis d'**ouvrir le débat sur l'ensemble des enjeux liés au projet**, y compris sur les questions d'ordre plus générales liées à la gestion de nos déchets ou aux alternatives du projet. Sur l'ensemble des questions posées, les participants ont pu obtenir des réponses de la part des porteurs du projet.



CHAPITRE 3

LES PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DE LA CONCERTATION ET LES RÉPONSES APPORTÉES



A. UNE INITIATIVE DE DIALOGUE SOULIGNÉE PAR LES PARTICIPANTS, MALGRÉ QUELQUES INTERROGATIONS SUR L'INTÉRÊT DE LA DÉMARCHE

Le choix d'organiser une concertation préalable, autant que le déroulé de cette concertation et la qualité des échanges avec les porteurs du projet a été salué par une majorité de participants, quelle que soit leur position vis-à-vis du projet.

Certains participants ont cependant exprimé des réserves quant à l'intérêt de la démarche, la jugeant « prématurée » ou s'interrogeant sur le poids de l'avis des citoyens.

« Bravo pour la concertation, c'est libre, c'est fluide, c'est convivial »

« Je voulais saluer toute la concertation qui s'est faite, parce que c'est vraiment très agréable de pouvoir accompagner ces projets. »

« Je tiens à saluer la démarche d'information et de dialogue (...) à l'égard des élus, à l'égard de la population »

« Je voudrais saluer la qualité de la concertation et les réponses qui ont été apportées aux réunions auxquelles j'ai assisté »

« Est-ce que le public, s'il était vraiment défavorable au projet, le projet serait abandonné par rapport aux avis émis ? »

« Il est prématuré d'engager une véritable concertation avec les riverains ! »

La concertation préalable est une démarche de dialogue et d'échange entre les porteurs du projet et le public, qui intervient en amont du projet afin de débattre de ses caractéristiques, de ses impacts, des scénarios alternatifs, et plus largement de son opportunité même.

Dans le cadre de ce projet, les porteurs du projet ont fait le choix de saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) qui a décidé d'organiser une concertation préalable et en a défini les modalités. La nomination de deux garants indépendants, chargés de veiller au bon déroulé de la démarche et au respect du droit à l'information et à la participation du public, est un gage de crédibilité de la démarche vis-à-vis du public.

Il s'agit d'une démarche réglementaire, encadrée par le Code de l'environnement, qui intervient avant l'enquête publique. Il ne s'agit donc pas de se substituer à l'enquête publique, qui viendra dans un second temps, une fois l'ensemble des études finalisées et le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) complet.

Conçu avec les garants et adapté aux attentes exprimées par les acteurs du territoire, le dispositif de concertation déployé avait pour objectif, d'une part de permettre au plus grand nombre de s'exprimer et de participer, et d'autre part d'aborder l'ensemble des enjeux et questions suscitées par un tel projet.

In fine, l'objectif d'une concertation préalable est de permettre au public de s'informer sur un projet et d'exprimer un avis argumenté afin d'éclairer la décision du porteur de projet sur la poursuite ou non du projet et, le cas échéant, sur les conditions de sa réalisation.

B. UNE DYNAMIQUE DE REVITALISATION DU TERRITOIRE SALUÉE PAR LES PARTICIPANTS, AVEC DES ATTENTES PARTICULIÈREMENT FORTES EN TERMES D'EMPLOI ET DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

La concertation préalable a mis en lumière une forte attente du territoire en termes de développement économique et de création d'emplois. Le projet PARKES a ainsi été salué par de nombreux participants pour sa contribution à la revitalisation du territoire de Moselle-Est, aux côtés d'autres projets en cours.

De fait, les acteurs locaux impliqués sur ces questions se sont particulièrement mobilisés lors des temps d'échange (Région Grand Est IUT de Moselle-Est, Pôle Emploi, Moselle Attractivité, lycées technologiques, AFPA...).

La concertation a également été l'occasion, pour certains habitants du territoire, de s'adresser directement aux porteurs du projet pour avoir des informations sur le recrutement voire pour postuler.

Les enjeux de formation des futurs salariés ont également été abordés, non seulement lors du temps d'échange dédié avec les étudiants de l'IUT de Moselle-Est mais également tout au long de la concertation.

Les échanges auront ainsi permis de souligner la nécessité d'anticiper les recrutements et de dimensionner l'offre de formation, en travaillant en amont avec les organismes de formation et le monde universitaire.

« La région a besoin de projets, en particulier de projets industriels qui contribuent, même faiblement, mais toujours de façon positive à l'emploi local durable. »

« Il est créateur de nombreux emplois directs et indirects et va redynamiser la région »

« Quelles retombées économiques concrètes chiffrées ? »

« Si on regarde les emplois, ce sont des emplois nouveaux, des emplois technologiques, des emplois qualifiés. Donc il faudra former ces gens »

« Je viens vers vous pour savoir à quel moment je pourrais postuler chez vous ? »

« Pourriez-vous m'indiquer quels postes seront disponibles ? »

Les échanges ont permis de rappeler les retombées économiques attendues du projet, qu'il s'agisse des emplois créés (200 emplois directs et 1000 à 1200 emplois induits), des retombées fiscales pour les collectivités locales, ou plus largement de la dynamique de réindustrialisation et de diversification des activités du territoire.

Sur la question de l'emploi, s'il était encore trop tôt pour amorcer la phase de recrutement en tant que tel, les porteurs du projet ont rappelé leur volonté d'associer les acteurs locaux de l'emploi le plus en amont possible, afin d'offrir des débouchés professionnels à la population locale.

Cette concertation aura également permis de préciser les types de postes prévus dans le cadre du projet :

- **Staff** (gestion de l'usine, achats/ventes, RH, IT) : **20 postes**
- **Production** (chef d'équipe, ingénieur fabrication, opération tableau/extérieur/(de) chargement) : **100 postes**
- **Contrôle qualité** (ingénieur qualité et ISO, chef et technicien de labo) : **15 postes**
- **Transport logistique** : **10 postes**
- **Maintenance** (chef de maintenance, coordinateur de maintenance, technicien de maintenance : mécanique, électricien, automobile, équipements) : **30 postes**
- **Support technique** (ingénieur procédés, ingénieur projet, expert produit, technicien de support) : **25 postes**

Concernant la répartition des postes entre les deux usines, il a également été précisé que 60 postes seraient affectés à la l'usine de préparation de matières plastiques, et 140 à l'usine de recyclage par dépolymérisation.

En termes de calendrier, les informations relatives au recrutement devraient être communiquées en début d'année 2025, avec notamment la mise en place d'un site internet dédié, en vue de premières embauches dès le début de l'année.

De manière plus générale, au regard des nombreuses attentes exprimées par les participants, les porteurs du projet ont annoncé vouloir poursuivre et renforcer le dialogue avec les parties prenantes identifiés en vue de développer l'attractivité du territoire.

C. DE NOMBREUSES QUESTIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DES USINES ET SUR LE CHOIX DE LA TECHNOLOGIE DE DÉPOLYMERISATION

Face à un procédé industriel innovant qui sera déployé pour la première fois en France au sein du projet PARKES, de nombreuses questions ont porté sur le fonctionnement de ces futures usines. Cela a permis aux riverains d'appréhender le projet de manière très concrète : horaires de fonctionnement, types de machines et de produits utilisés, dimensionnement des appareils, etc.

« *Quels seront les outils et machines utilisés sur votre site et pour votre procédé de fabrication ?* »

« *Comment est déterminée la capacité des différents appareils dans la chaîne de production ?* »

« *Les deux usines sont-elles prévues pour fonctionner en flux continu ?* »

« *Avez-vous déjà pensé ou réfléchi à l'utilisation des intelligences artificielles dans l'usine ?* »

« *Peut-on avoir des informations sur le catalyseur ?* »

Plus encore, c'est le choix de la technologie Infinite Loop qui a été interrogé, par rapport aux autres technologies de recyclage moléculaire, mais plus encore par rapport au recyclage mécanique aujourd'hui majoritairement en vigueur.

« Quelle sera la technologie utilisée ? A-t-elle prouvé son efficacité dans des conditions d'exploitation réelles, ou seulement dans un laboratoire ? Ce procédé a-t-il été utilisé à cette échelle ailleurs ? »

« Comment et pourquoi votre processus de dépolymérisation plutôt que d'autres existants a-t-il été préféré ? »

« Quels avantages sont avancés pour le recyclage chimique par rapport au recyclage thermique ? Y a-t-il un risque de concurrence avec le système de recyclage déjà en place ? »

« Comment la priorité est-elle assurée pour le recyclage mécanique ? »

Sur le fonctionnement des usines :

En réponse aux questions relatives au fonctionnement des usines, les porteurs du projet ont confirmé que les deux usines fonctionneraient en flux continu, avec une durée d'ouverture de 8 000 heures par an. Des périodes de maintenance de 3 à 4 semaines seront également planifiées chaque année.

Afin de « démystifier » le fonctionnement du projet, il a également été rappelé que la première usine du projet accueillerait une phase de préparation déjà en vigueur dans les usines de recyclage mécanique, avec des étapes de lavage, broyage, tri et séparation des déchets.

De la même manière, les process et les équipements de polymérisation seront identiques à ceux utilisés pour la production de PET vierge. Seule la phase de dépolymérisation et de purification des monomères repose sur un procédé innovant, pour lequel les équipements ont été définis à partir de l'unité pilote de Loop Industries en fonctionnement au Canada.

Sur la question plus spécifique portant sur l'intelligence artificielle, les porteurs du projet ont répondu que cela n'avait pas encore été étudié pour le projet PARKES. SK Geo Centric travaille cependant à la possibilité d'utiliser cette technologie au sein de ses autres usines, par exemple pour suivre les données de fonctionnement des machines et anticiper les risques de dysfonctionnement.

Enfin, certaines informations n'ont pas pu être rendues publiques, comme le nom du catalyseur ou la liste des produits utilisés, pour des raisons de sûreté ou de secret industriel.

Sur la technologie Infinite Loop :

Sur le choix de la technologie, il a d'abord été rappelé que le recyclage par dépolymérisation était un recyclage complémentaire au recyclage mécanique, qui est la principale technique utilisée aujourd'hui et qui doit rester la priorité pour les plastiques que l'on sait déjà recycler.

En effet, tandis que le recyclage mécanique connaît aujourd'hui un certain nombre de limites (dégradation du matériau d'origine à chaque cycle de recyclage, incapacité à séparer les polymères de leurs additifs, incapacité à traiter certains plastiques particulièrement complexes, etc.), le recyclage par dépolymérisation permet d'assurer le recyclage de certains plastiques très utilisés mais qui ne font aujourd'hui l'objet d'aucune valorisation.

En particulier, la technologie Infinite Loop, qui est une technologie de recyclage par dépolymérisation par méthanolyse, à basse température (80°C) et sans pression, offre plusieurs avantages qui ont justifié son choix pour le projet PARKES :

- Un recyclage de déchets plastiques PET qui ne peuvent aujourd'hui pas être recyclés ;
- Un recyclage « à l'infini », sans dégradation de la qualité du plastique ;
- Une production PET d'un haut degré de pureté, de qualité vierge, utilisable par exemple dans les emballages de qualité alimentaire ;
- Une solution plus respectueuse de la planète, puisqu'elle nécessite peu d'énergie pour son fonctionnement et permet ainsi de réduire la consommation de gaz à effet de serre par rapport à la production initiale d'un plastique PET par procédé pétrochimique.

La segmentation de marché entre le PET mécanique et le PET chimique sera probablement réalisée sur des bases de marché, en fonction de l'offre, de la demande et des prix. Le prix du PET recyclé (rPET) par dépolymérisation sera sûrement plus élevé que le rPET mécanique mais sa qualité sera meilleure puisque équivalente au PET vierge. En fonction de leur stratégie, de leurs besoins, de leur cahier des charges et de leur positionnement sur le marché, les metteurs sur le marché pourront n'utiliser que du rPET recyclé mécaniquement, ou un mélange des deux. Le projet PARKES n'a donc pas vocation à concurrencer le rPET mécanique, mais à concurrencer le PET vierge et éviter ainsi l'extraction de pétrole pour fabriquer de nouveaux plastiques.

Aux côtés de la technologie de recyclage par dépolymérisation, d'autres technologies de recyclage moléculaire ont également été développées (recyclage par hydrolyse, par conversion thermique, par solvolysse, etc.), à des stades plus ou moins avancées. Une **fiche thématique** dédiée à ces différentes technologies de recyclage a été mise en ligne au cours de la concertation, afin de préciser leur principe de fonctionnement et d'apporter des éléments de comparaison entre elles.

D. QUELQUES INTERROGATIONS SUR L'APPROVISIONNEMENT ET LES DÉBOUCHÉS DES FUTURES USINES

En complément des interrogations sur le fonctionnement des usines, et afin de replacer le rôle du projet PARKES dans le cycle de vie des déchets, c'est l'amont et l'aval du projet qui a fait l'objet de plusieurs questions, autrement dit l'approvisionnement de l'usine et ses débouchés.

En termes d'approvisionnement, les participants ont souhaité connaître plus précisément les types de déchets entrants ; ils ont surtout souhaité avoir des précisions sur l'origine géographique de ces déchets, en se montrant attentifs à la proximité des zones d'approvisionnement.

« Quel est le périmètre envisagé pour l'approvisionnement ? »

« Quelles seront les régions d'origine des plastiques recyclés sur votre site ? »

« Quels types de plastique ou d'objets entreront dans l'usine ? D'où viendra-t-il ? »

Des participants ont également souhaité comprendre comment seraient identifiés et isolés les déchets destinés à être recyclés au sein des usines PARKES, en interrogeant la structuration de la filière de tri et les évolutions nécessaires pour améliorer leur récupération.

« La filière tri et recyclage actuelle est-elle suffisamment organisée afin de vous fournir assez de plastique à traiter ? »

« Comment améliorer la captation et le recyclage des produits plastiques PET ? Doit-on le penser à un niveau très local, national ou mondial ? »

« Est-ce que vous aurez des poubelles spéciales pour le PET ? »

En termes de débouchés, enfin, un réel intérêt a été exprimé sur le devenir du plastique PET recyclé (rPET), avec notamment des interrogations sur le coût de cette matière et donc sur sa compétitivité face au PET pétrosourcé.

« Avez-vous des débouchés avec des industriels pour votre plastique recyclé ? »

« Le plastique PET recyclé aura-t-il un coût de commercialisation plus élevé qu'un plastique PET produit à base de pétrole ? »

« Vos débouchés se cantonneraient-elles seulement à l'industrie alimentaire ? »

« Votre produit final pourrait-il être exporté à l'étranger ? »

Sur l'approvisionnement :

Il a été rappelé que le projet permettrait d'accueillir les plastiques issus de la consommation des ménages ou des activités économiques, en vue de leur recyclage. Il s'agira de plastiques aujourd'hui non valorisés, provenant de gisements européens, sachant que les deux tiers

des emballages plastiques ne sont aujourd'hui pas valorisés et que seuls 25% du PET mis sur le marché en Europe sont recyclés.

Au cours de la concertation, la zone de chalandise du projet a également été précisée. L'approvisionnement de l'usine serait ainsi assuré par des gisements de proximité, issus en priorité de la région Grand Est, d'Allemagne et des Hauts-de-France. A terme, la zone de chalandise du projet pourrait être limitée à un périmètre d'environ 250 km autour du site. Cependant, dans l'attente de la structuration du marché, les porteurs du projet n'excluent pas d'accueillir des déchets plastiques d'un peu plus loin dans un premier temps, par exemple d'Angleterre, de Belgique ou des Pays-Bas.

Des échanges sont par ailleurs en cours avec le Syndicat des Déchets Ménagers de Moselle-Est (SYDEME) afin que le projet permette la valorisation des déchets du territoire.

Pour favoriser le traitement de déchets PET en provenance de France, les porteurs du projet ont reconnu la nécessité d'améliorer la collecte, afin d'orienter davantage de déchets PET vers les filières de recyclage.

En effet, alors que certains objets plastiques (bouteilles, barquettes) sont déjà recyclés et font donc l'objet d'un tri, ceux pour lesquels il n'existe pas de solution technique de traitement sont envoyés en centre de stockage ou en incinération, même s'il s'agit de déchets issus de la collecte sélective (bac jaune).

Cela signifie qu'une partie des déchets recyclés au sein de l'usine PARKES ne sont aujourd'hui pas triés en France, à l'exemple du textile, des chaussures de sport ou des films en PET. Les filières de tri sont en effet plus avancées dans certains pays comme l'Allemagne, ce qui explique pourquoi une partie des gisements en sera issue.

En apportant une nouvelle solution technique pour valoriser des déchets du bac jaune, la création d'usines de recyclage comme le projet PARKES doit justement encourager les filières amont à organiser le tri selon la matière, en isolant le plastique PET afin qu'il puisse être recyclé.

Sur les débouchés :

En réponse aux interrogations quant à la compétitivité du rPET, les porteurs du projet ont rappelé l'objectif réglementaire d'incorporation de 30% de matières recyclées dans les emballages plastiques à l'horizon 2030. Ainsi, même si le prix du rPET issu de PARKES sera sûrement plus élevé que le PET vierge ou que le rPET mécanique, il existe une demande de la part des metteurs sur le marché au regard de la qualité du produit, qui sera de grade alimentaire et permettra de se substituer au PET vierge.

Les porteurs du projet ont annoncé lors de la concertation être en contact avec des entreprises qui pourraient être intéressées par le rPET, dans le secteur agroalimentaire (Danone, Pepsi...) mais également dans le secteur des jouets ou encore dans le secteur cosmétique (L'Oréal, L'Occitane). Au regard de la demande au niveau national, les débouchés seront prioritairement locaux, avec des clients majoritairement français ou européens.

E. DES INQUIÉTUDES EXPRIMÉES SUR LES IMPACTS DU PROJET ET LES POTENTIELLES NUISANCES POUR LES RIVERAINS

La concertation a mis en lumière certaines inquiétudes de la part des habitants quant aux impacts du projet, aux risques industriels et aux potentielles nuisances.

Certains riverains se sont ainsi inquiétés de la multiplication des projets industriels sur le territoire et du risque de dégradation de leur cadre de vie. Plusieurs questions ont également porté sur la démarche environnementale du projet et sur les différentes études prévues.

- *« Je n'habite pas loin de Carling (...) et je voulais vous dire que je suis un peu inquiet, même très inquiet. »*

« Ce projet m'inquiète pour les générations présentes et futures quant à la pollution PPM 2,5 et PPM 1.0 et quant au risque industriel »

*Quelle sera la pollution ?
Sur l'environnement et la santé de la population, ainsi que de la faune ! »*

« Ça va être des usines lourdes, SEVESO, des usines qui ont des polluants (...) et l'amélioration du cadre de vie de Carling n'est pas en train de se faire dans tous ces projets »

« Nous sommes absolument contre, nous résidons à proximité, alors bonjour la pollution, nous sommes déjà assez pollués avec les usines à proximité sans en rajouter encore une »

*« Une étude d'impact va-t-elle être réalisée ?
Quand sera-t-elle rendue ?
Sera-t-elle accessible au public ? »*

Les rejets atmosphériques des futures usines ont suscité un intérêt particulier parmi les impacts du projet, avec des interrogations à la fois sur les émissions gazeuses et sur le risque d'envol de poussières.

« Quelles sont les émissions prévues et comment seront-elles contrôlées et déclarées ? »

« Étant une future habitante de l'hôpital, j'aimerais savoir si cette nouvelle industrie impactera la qualité de l'air. Y aura-t-il des cheminées qui rejettent dans l'air. Si oui ces rejets sont-ils contrôlés ? Sont-ils nocifs pour la santé ? »

« Qu'en est-il des poussières générées lors du process ? »

Plus spécifiquement, le risque de nuisance olfactive aura été au cœur des débats, avec de nombreuses inquiétudes exprimées par le public sur cette question lors des temps d'échange.

« Y aura-t-il des odeurs ? »

« Est-ce que les déchets sont nettoyés en amont ou est-ce que là il va y avoir quand même quelque chose d'olfactif à la fin du nettoyage ? »

« A propos des odeurs, vous connaissez les éléments de sortie, donc même testés à petite échelle, vous devriez pouvoir répondre aux détracteurs de cet énorme reproche qui peut être fait au projet, non ? »

Plusieurs participants ont également soulevé les enjeux liés à l'eau, qu'il s'agisse des consommations en eau du projet, des mesures de traitement prévues ou encore des rejets.

« Est-ce que bientôt pour prendre une douche à Carling on sera obligés d'acheter des bouteilles de plastique d'eau pour se laver ? »

« Merci d'apporter des précisions sur le traitement de l'eau et les origines des consommations »

Enfin, les échanges auront permis d'aborder la question des mesures d'évitement, de réduction, de compensation ou d'accompagnement du projet, avec des propositions émises par certains participants.

« Des mesures compensatoires ou d'évitement sont-elles prévues ? »

« Nous souhaitons que la zone en bleu sur le schéma constitue une zone d'évitement/réduction des impacts sur l'environnement. Elle sera favorable à la biodiversité, et pourra constituer un corridor paysager et de déplacement de la faune (tvb) »

Sur la démarche environnementale du projet :

Un premier élément de réponse des porteurs du projet a été de rappeler la procédure d'instruction d'un tel projet, en soulignant la réglementation en vigueur à laquelle il sera soumis sur l'ensemble des enjeux identifiés (eau, air, bruit, etc.).

En tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le projet PARKES devra ainsi faire l'objet d'une autorisation environnementale. L'étude d'impact en cours de réalisation sur la zone de sensibilité de l'installation vise à appréhender l'ensemble des potentiels impacts liés au projet (sur les populations et la santé humaine, sur l'air et le climat, sur la biodiversité, les paysages, etc.). Il a été rappelé que l'ensemble de ces éléments seront consultables lors de la phase d'enquête publique, prévue au second semestre 2024.

L'étude d'impact définira des Valeurs Limites d'Émission (VLE) en concentrations et en flux pour l'ensemble des composés susceptibles d'être rejetés. La future exploitation devra donc respecter les objectifs réglementaires afin de maintenir la qualité du milieu naturel et ne pas porter atteinte aux enjeux environnementaux (eau, air, sols, etc.).

Au-delà des seuils réglementaires, les porteurs du projet s'engagent à mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles pour minimiser l'impact des futures installations.

En phase d'exploitation, le projet fera également l'objet d'un suivi rigoureux de ses émissions afin de prévenir tout potentiel impact sur l'environnement et la santé humaine. Un arrêté préfectoral fixera les valeurs limites de rejets des installations et servira de référence pour les contrôles des installations. En complément de l'autosurveillance qui sera faite par l'exploitant, des contrôles seront réalisés par des organismes extérieurs a minima une fois par an. Enfin, des contrôles inopinés diligentés par les services de l'État pourront être réalisés à tout moment.

S'il n'a pas été possible, au stade de la concertation, de communiquer les résultats définitifs des différentes études en cours, les échanges auront permis de faire un point d'étape sur le calendrier et l'avancée de ces études :

- Analyse d'air, afin d'alimenter l'étude de risques sanitaires qui sera annexée à l'étude d'impact (août 2023) ;
- Étude acoustique, avec une première phase de mesure du niveau sonore actuel réalisée fin août 2023 et une seconde pour modéliser l'impact sonore ;
- Étude faune-flore, menée par l'EPFGE et SUEZ (début des inventaires en février 2023) ;
- Étude du trafic routier, avec des comptages réalisés en novembre 2023 ;
- Étude paysagère, avec une visite du site en septembre par le bureau d'études ;
- Étude de gestion des eaux et de l'incidence des rejets.

Sur les rejets atmosphériques :

Concernant les enjeux qualité de l'air, une campagne de mesure de l'état initial de la qualité de l'air a été réalisée afin d'identifier les concentrations de polluants, dont les particules fines, présents à l'état actuel sans le projet (ce qui équivaut au bruit de fond du site industriel). Ces mesures seront prises en compte dans l'étude d'impact et plus précisément dans la démarche d'évaluation des risques sanitaires (ERS).

Cette évaluation permet de hiérarchiser les différentes substances émises par le site, leurs sources et les voies d'exposition, en vue de définir des stratégies de prévention et de gestion spécifiques à la future installation. Cette étude intégrera une modélisation de la dispersion atmosphérique des polluants potentiellement émis par le site. Elle permettra également d'évaluer l'impact du projet sur la population locale et de mettre en place, par la suite, une stratégie de surveillance de la qualité de l'air et de définir les Valeurs Limites d'Émission (VLE) en concentrations et en flux pour l'ensemble des composés susceptibles d'être rejetés.

Au stade de la concertation, il a d'ores et déjà été annoncé que les rejets gazeux seront majoritairement composés de vapeur de méthanol. Il n'est cependant pas prévu de rejets en régime continu, seules les opérations transitoires et occasionnelles seront susceptibles de générer des rejets.

Ces rejets seront alors canalisés et dirigés vers un oxydateur thermique³ afin, notamment, de détruire les Composés Organiques Volatils (COV) par la chaleur.

Concernant les poussières, il a été précisé que le process de préparation de matières plastiques sera réalisé sous aspersion d'eau afin de limiter l'envol de poussières. Il se fera dans un bâtiment fermé, sur lequel il y aura un système centralisé de dépoussiérage avec des filtres avant rejet dans l'air.

Sur la question des odeurs :

En réponse à cette question, les porteurs du projet ont tenu à apporter des précisions pour rassurer les riverains du site, en confirmant que le risque d'odeur serait limité et que des dispositifs seront mis en place afin d'écartier tout risque en phase d'exploitation.

Concernant la première usine de préparation des déchets plastiques, le risque d'odeur serait très limité : les déchets fermentescibles seraient exclus du plan d'approvisionnement, leur part dans les déchets entrants serait très marginale. Les matières plastiques seront majoritairement reçues sous la forme de balles compactées, ne générant pas d'odeur hors du périmètre de l'installation, selon le retour d'expérience des recycleurs mécaniques d'emballages plastiques depuis de nombreuses années.

La deuxième usine, dédiée à la dépolymérisation du plastique PET, disposera de dispositifs efficaces de capture et traitement des émissions gazeuses provenant du procédé chimique de traitement des déchets plastiques. Ce dispositif, nommé oxydateur thermique, permettra de détruire les Composés Organiques Volatils (COV) par la chaleur afin d'écartier tout risque de nuisances olfactives. Cet équipement fera l'objet d'un contrôle régulier afin d'assurer son bon fonctionnement et son efficacité.

Un démonstrateur de la technologie Infinite Loop, qui sera utilisée pour le projet PARKES est actuellement en activité au Canada, permettant de tester en conditions réelles les équipements et mesures de confinement et de traitement des odeurs décrits plus haut.

Cet outil industriel, bien qu'installé à proximité d'habitations, ne génère aucune nuisance olfactive et n'a fait l'objet d'aucun signallement par les riverains proches.

Sur la consommation et le traitement des eaux :

Concernant la consommation en eau, les données indiquées dans le dossier de concertation sont des estimations préliminaires, qui vont être affinées dans le cadre de la rédaction du DDAE et des études de process détaillées.

Une unité de traitement des eaux sera intégrée à l'usine de préparation des plastiques, afin de recycler au maximum les eaux du process, en traitant notamment la charge organique (DCO) et limiter la consommation et les rejets.

Au niveau de l'usine de recyclage, les eaux de process seront limitées. Pour maintenir une qualité de l'eau de refroidissement conforme aux exigences de l'usine de recyclage chimique, un flux de purge de cette eau sera prévu. Le schéma directeur de gestion des eaux process est en cours d'étude et sera présenté dans l'étude d'impact. Les porteurs du projet ont annoncé lors de la concertation échanger avec GazelEnergie pour envisager l'utilisation de leur future station de traitement, qui prévoit un rejet des eaux dans la Bisten.

Concernant le rejet des eaux pluviales, différentes solutions sont à l'étude. Un rejet des eaux traitées via station d'épuration finale d'Arkema avait été annoncé dans le dossier de concertation (p.46), et il est également envisagé la création d'un nouveau réseau de traitement des eaux pluviales pour l'ensemble de la plateforme.

En termes de rejets, une étude d'incidence des rejets aqueux au milieu permettra de définir les seuils à respecter ainsi que les fréquences d'analyses pour ne pas avoir d'impact sur la qualité du milieu ; ces seuils seront repris dans les arrêtés préfectoraux.

³ Procédé qui utilise l'énergie thermique, pour dégrader des matières et les rendre inertes.

Sur la question du bruit :

Les activités sonores (broyage, lavage, ...) seront situées dans l'usine de préparation et installées à l'intérieur de locaux fermés. Des mesures seront prises pour que les émissions sonores des équipements bruyants soient réduites au maximum et respectent les seuils fixés dans les arrêtés préfectoraux. Ces valeurs ne pourront excéder 70 décibels en période de jour et 60 décibels en période nocturne.

Sur la démarche Éviter, Réduire, Compenser et Accompagner (ERC-A) :

En fonction des résultats de l'évaluation environnementale, et afin de rendre l'impact du projet négligeable sur l'environnement, des mesures seront mises en place dès la conception du projet, selon la démarche ERC (éviter, réduire, compenser).

Il s'agit d'abord d'éviter tout impact, ensuite de réduire autant que possible les impacts du projet. Enfin, si après ces mesures d'évitement et de réduction il reste des impacts résiduels, des mesures de compensation seront définies, qui peuvent par exemple passer par la recréation de friches afin de recréer un écosystème vis-à-vis de certaines espèces.

Au-delà de cette démarche réglementaire, des mesures d'accompagnement pourront être identifiées, qui visent à favoriser l'intégration du projet dans son environnement.

Au stade de la concertation préalable, les inventaires et l'analyse des impacts étaient en cours. Ils permettront de définir les mesures ERC(A), en collaboration avec des experts, des associations et les services de l'État.

En réponse aux propositions qui ont été émises par certaines associations environnementales de définir une zone d'évitement/réduction des impacts sous la forme d'un « corridor vert », les porteurs du projet ont souhaité étudier cette proposition, qui fait actuellement l'objet d'échanges avec la DREAL et les associations du territoire sur sa faisabilité et sur le périmètre envisageable.

Sur la sécurité industrielle

En termes de sécurité, l'unité de recyclage par dépolymérisation sera classée SEVESO seuil haut en raison de la nature et de la quantité des produits qui seront utilisés, au premier rang desquels le méthanol. La plateforme Chemesis de Saint-Avoid est elle-même classée Seveso seuil haut en raison des activités industrielles déjà présentes sur le territoire et bénéficie à ce titre d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

Dans le cadre de la rédaction du DDAE, les études de danger ont pour but d'identifier les risques potentiels et de définir les moyens de prévention permettant de les limiter. Ces études de dangers intégreront également les catalyseurs qui seront utilisés, au même titre que les autres substances chimiques. Ces catalyseurs disposent de fiches de risques associés, qui prévoit l'ensemble des prescriptions pour leur utilisation

Lors de la concertation préalable, les trois principaux risques identifiés ont été présentés au public :

- Un risque incendie lié au stockage de matières plastiques en bâtiments et en silos ;
- Un risque incendie, inflammation d'un nuage accidentel, explosion d'un équipement et pollution lié au stockage et à l'utilisation de méthanol et d'autres produits chimiques ;
- Un risque incendie lié à l'utilisation d'huile thermique à haute température.

En réponse à chacun de ces risques, les études de danger devront présenter l'ensemble des moyens qui seront mis en place en termes de prévention et de lutte contre les sinistres (organisation des stockages, barrières techniques de sécurité, détection incendie, système d'extinction automatique, etc.).

F. DES QUESTIONS SUR LE TRAFIC ROUTIER ET DES ATTENTES SUR LE DÉVELOPPEMENT DU FERROVIAIRE

Les perspectives de trafic routier nécessaire à l'approvisionnement des futures usines et à l'expédition des produits sortants ont suscité certaines interrogations de la part des habitants, qui ont été plusieurs à demander des précisions sur la circulation des poids-lourds et sur les éventuels aménagements qui pourraient être prévus.

*« Y aura-t-il des routes supplémentaires ?
Problème d'engorgement pour
approvisionner les matières à recycler »*

« Ça fait beaucoup de camions »

*« On sait tous, ceux qui habitent sur le
secteur, que les autoroutes sont déjà
beaucoup chargées »*

Par ailleurs, les participants ont été unanimes pour demander à ce que les porteurs du projet étudient le raccordement du site PARKES à la ligne ferroviaire existante, afin de privilégier autant que possible le fret ferroviaire en substitution du trafic routier. Plus largement, c'est même le développement d'un acheminement multimodal qui a été évoqué : fret ferroviaire, transport fluvial, etc.

*« Vous parliez de réseau de six kilomètres
à Creutzwald, mais est-ce que vous pensez
faire une liaison directe jusque là-bas ? »*

*« Vous avez raison, il y a une ligne qui existe
entre Creutzwald et la plateforme (...)
Creutzwald est une grande gare de triage »*

*« Il conviendrait de mener une étude
sur la possibilité d'un acheminement
multimodal pour les approvisionnements
les plus lointains »*

Sur la question des approvisionnements et des livraisons, il a été rappelé qu'un des choix du site de Saint-Avold était la qualité des infrastructures au niveau logistique, qu'il s'agisse de la proximité de l'autoroute ou l'existence d'une voie ferrée opérationnelle.

En réponses aux questions posées, les porteurs du projet ont tenu à apporter des précisions sur les perspectives de trafic routier, notamment en apportant une mise à jour des données qui avait été apportées dans le dossier de concertation. Ainsi, dans l'hypothèse où 100% de la logistique serait assurée par voie routière, le trafic routier serait limité en moyenne à 6 camions/heure, soit 60 camions/jour, en incluant l'approvisionnement des matières premières, les livraisons des produits chimiques nécessaires au process et les sorties des produits finis et des déchets ultimes.

Afin de limiter au maximum les nuisances liées au trafic, les heures d'ouvertures seront limitées, et il n'y aura pas de trafic ni le weekend ni les jours fériés. Surtout, l'ensemble du transit se fera directement via l'autoroute, sans traversée d'agglomération : les camions transiteront par le portail ouest de la plateforme et rejoindront directement les accès autoroutiers majeurs à proximité. Il n'y aura donc aucune nuisance au niveau des agglomérations de Carling, L'Hôpital ou Saint-Avold.

Au regard du dimensionnement des infrastructures existantes et du trafic attendu, il n'est pas prévu la création de routes ou d'aménagements supplémentaires. Dans le cadre des études de trafic, des comptages routiers ont été réalisés en novembre 2023. Ces études permettront de confirmer, le cas échéant, la compatibilité du projet avec les infrastructures existantes.

Comme cela a été exprimé par de nombreux participants, les porteurs du projet PARKES se sont également engagés à développer le ferroviaire, en complément du fret routier, à la fois pour l'approvisionnement des matières premières et l'expédition des produits sortants. Ce développement s'appuierait sur les infrastructures ferroviaires existantes, en l'occurrence la voie ferrée reliant la plateforme Chemesis à la gare de triage de Creutzwald, qui est déjà opérationnelle.

Les porteurs du projet ont confirmé que des discussions étaient en cours avec Captrain, qui est l'opérateur de la ligne actuelle, afin de raccorder les futures usines PARKES à cette ligne. En parallèle de ces échanges, des études de faisabilité ont également été lancées. A terme, l'objectif est d'atteindre 40% de trafic ferroviaire.

Si les porteurs du projet se disent intéressés par le développement de solutions multimodales pour la logistique du projet PARKES le transport fluvial a été écarté car il devrait s'accompagner dans tous les cas d'un acheminement par voie routière pour les cinquante derniers kilomètres et n'offre donc pas une réponse pertinente aux enjeux de transport posés par le projet.

G. DES DEMANDES DE PRÉCISIONS SUR LES TRAVAUX DE DÉPOLLUTION PRÉALABLES AU PROJET

Le projet PARKES prévoit de s'implanter sur la friche industrielle de l'ancienne Cokerie de Carling. Au regard de l'ancienne activité présente sur le site et de l'importante pollution induite, plusieurs participants ont souhaité avoir des précisions et des garanties sur la dépollution prévue en amont de la phase chantier.

Cette question a pu être abordée en détails à l'occasion de l'atelier dédié aux enjeux environnementaux, lors duquel sont intervenus des représentants de l'EPFGE, qui est l'établissement public en charge de ces travaux.

« Il y a aussi le terrain, est-ce qu'il a été dépollué avant que vous vous installiez ? (...) Sur quelle épaisseur aussi ? »

« Vous allez utiliser un terrain industriel qui va nécessiter une dépollution. Est-ce qu'aujourd'hui il y a déjà des prélèvements qui ont été faits, est-ce que vous savez à quoi vous allez vous attendre ? »

« Qui financera ces travaux de dépollution ? »

« Où se fera la mise en dépôt des terres ? »

« Une étude microbiologique est-elle prévue ? »

En complément des informations déjà présentées dans le dossier de concertation et de l'arrêté préfectoral portant sur les modalités de remise en état du site mis en ligne sur le site de la concertation, les échanges avec les participants ont été l'occasion de préciser le rôle de l'EPFGE et le calendrier des travaux.

La dépollution n'ayant pas été menée à son terme par l'ancien exploitant, il a ainsi été rappelé que l'EPFGE est devenue propriétaire des terrains en février 2023 en s'engageant à prendre en charge les travaux de dépollution pour la réutilisation du site en vue d'un usage industriel, conformément à l'arrêté du 16 juin 2021.

Pour le terrain d'implantation du projet, qui représente une vingtaine d'hectares sur les 53 ha occupés par l'ancienne Cokerie de Carling, la dépollution se fera en 3 étapes jusqu'à la fin de l'année 2024 :

- Une phase d'études, menée en 2023 et visant à compléter les données existantes sur les sols afin de déterminer le volume de dépollution à réaliser. Lors de cette phase, des analyses microbiologiques voire du codage ADN pourront être réalisées, même si la probabilité d'avoir des éléments vivants est très faible.
- Une phase d'extraction des éléments pollués du sol et qui devront être traités.
- Une phase de gestion qui sera réalisée sur le site, avec l'objectif de sortir le minimum de terre. La mise en dépôt des terres se fera au sein du foncier « Cokes de Carling », à côté du site PARKES.

En termes de financement, il a été précisé qu'une somme d'environ 4 millions d'euros a été provisionnée pour financer la dépollution des 53 hectares, à l'occasion d'une convention de séquestre entre Charbonnage de France et Cokes de Carling.

H. UN DÉBAT SUR L'EMPREINTE CARBONE DU PROJET

Le projet PARKES a été présenté comme une solution industrielle vertueuse permettant de réduire l'impact environnemental de la production de plastique, grâce à un bilan carbone plus favorable que celui du plastique fabriqué par procédé pétrochimique. Si plusieurs participants ont salué cette démarche de décarbonation de la production de plastique, d'autres ont demandé des précisions quant à son empreinte carbone, certains mettant même en cause le bilan environnemental présenté.

« Grâce à ce type de projet on arrive à recycler et à augmenter le taux de recyclage avec une empreinte carbone plus basse. »

« Quel est le bilan carbone et comment sera-t-il contrôlé ? »

« Pour la construction il y aura beaucoup de CO₂ qui va être émis dans l'atmosphère. Est-ce que vous avez fait des pronostics pour savoir en combien d'années cette dette en CO₂ sera rentabilisée ? »

« On parle également d'un moindre rejet de dioxyde de carbone, gaz à effet de serre (...) ; oui bien sûr c'est exact ! Mais il faut relativiser ce moindre rejet de CO₂ par cette usine de recyclage du PET en comparant ce bénéfice avec les rejets totaux de cette molécule sur la plateforme. »

« Pour moi c'est du greenwashing »

En complément des premières estimations figurant dans le dossier de concertation, l'atelier dédié aux enjeux environnementaux a été l'occasion de présenter au public l'analyse du cycle de vie (ACV) du projet et d'expliquer plus en détails la méthode de calcul de cette ACV, qui permet de mesurer « les gains environnementaux » d'un projet.

L'ACV a permis de mesurer l'impact du projet en termes d'émissions de gaz à effet de serre pour la production et le traitement de 70 000 tonnes/an de rPET, et de le comparer à la situation actuelle.

Comme cela a été présenté au public, il ressort de cette ACV que le projet PARKES générerait 77 000 tonnes de CO₂ équivalent par an, contre 360 000 tonnes dans la situation actuelle. La performance environnementale du projet pourrait même être améliorée si une part de l'approvisionnement routier était remplacée par un approvisionnement ferroviaire : avec un approvisionnement ferroviaire à hauteur de 40%, comme le prévoit le projet, le bilan carbone serait réduit à 75 000 tonnes de CO₂ équivalent par an, soit une réduction supplémentaire de 2 000 tonnes/an.

Pour mener cette ACV, l'ensemble des étapes ont été prises en compte, de la collecte de la matière première à la fin de vie des déchets qui sortent du process, en passant par les phases de tri, l'acheminement et le fonctionnement de l'usine. Il a cependant été précisé que l'ACV n'intégrait pas la phase de construction de l'usine. Ces éléments sont discutés avec la DREAL et des mesures de réductions de l'impact en phase chantier seront proposées dans le dossier d'autorisation environnementale.

L'analyse du cycle de vie a également été mise en ligne sur le site de la concertation, sous la forme d'une fiche thématique dédiée.

I. DE NOMBREUSES PROPOSITIONS POUR L'ALIMENTATION ÉNERGÉTIQUE DU PROJET, DANS UNE DÉMARCHE DE SYNERGIES AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Si le projet a reçu un accueil majoritairement favorable de la part des participants, une majorité d'entre eux s'est montré attentive à ce que le projet bénéficie plus largement aux acteurs économiques déjà implantés sur le territoire. Cela doit passer par le recours aux infrastructures existantes et le développement de synergies avec les activités voisines, tout particulièrement pour l'alimentation énergétique du projet. Plus largement, cette thématique a donné lieu à plusieurs propositions en faveur d'un approvisionnement en énergie renouvelable.

« Il est important que vous associez nos entreprises locales pour qu'elles puissent participer à la réalisation du projet »

« Des synergies concrètes ont été identifiées avec les entreprises du territoire (...) dans la sous-traitance et la fourniture d'énergie ».

« Il s'agit bien de développer et pérenniser le périmètre industriel local, en favorisant les synergies avec les entreprises locales ».

« Est-il prévu dans votre projet l'installation de panneaux solaires et éventuellement celui d'éoliennes sur le site ? »

« N'oubliez pas qu'en face, il y aura aussi une production d'hydrogène qui peut être aussi une solution pour venir alimenter votre usine »

Les porteurs du projet PARKES ont toujours affirmé leur volonté de multiplier les synergies avec les acteurs locaux, en mutualisant autant que possible les infrastructures existantes.

Pour le traitement des eaux pluviales, il a ainsi été annoncé, dans un premier le recours à la station d'épuration existante d'Arkema, et dans un second temps la création d'un nouveau réseau mutualisé pour l'ensemble des industriels de la plateforme afin de répondre à leurs besoins croissants.

Pour les rejets des effluents process, les porteurs du projet ont également annoncé échanger avec GazelÉnergie situé à proximité pour envisager l'utilisation de leur future station de traitement, qui prévoit un rejet des eaux dans la Bisten.

Cette recherche de partenariats avec les acteurs du territoire est encore plus marquée pour l'alimentation énergétique du projet.

Pour répondre à l'ambition d'un approvisionnement énergétique 100% décarboné, PARKES a ainsi fait le choix de l'énergie biomasse pour alimenter 100% des besoins en chaleur du procédé. Cette énergie sera fournie par les futures chaufferies biomasse de GazelÉnergie.

Pour l'alimentation électrique, il a également été confirmé la volonté d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments (dans le respect des normes de sécurité) et au niveau des parkings. Au regard des besoins énergétiques du projet, ces installations ne seront cependant pas suffisantes pour assurer seules l'autonomie énergétique du site.

En revanche, l'option d'installations éoliennes à proximité du site a été écartée, du fait notamment des contraintes techniques et réglementaires liées à ces installations (distance aux habitations, réseaux, données aéronautiques, etc.).

J. DES ÉCHANGES SUR L'OPPORTUNITÉ DU PROJET ET SA PLACE DANS LA PERSPECTIVE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PLASTIQUES

Au-delà des impacts et des retombées du projet, la concertation a donné lieu à des échanges quant à son opportunité et sa pertinence pour répondre aux objectifs de réduction des déchets. De nombreux participants ont salué la contribution du projet à la valorisation des déchets plastiques, en mettant en avant la notion de « *matière première secondaire* ». Des réserves ont toutefois été émises quant au risque de dépendance créée par les usines de recyclage, qui n'encouragerait pas les industriels à sortir du plastique.

« Cela va dans le sens de la politique du recyclage des plastiques en créant une boucle d'économie circulaire »

« Il est primordial que nous puissions, recycler et valoriser nos déchets plastiques en leur donnant une seconde vie, plutôt que de les enfouir sans se poser de questions...! »

« Le projet PARKES permet de démontrer qu'un déchet dans le cadre de l'économie circulaire peut devenir une matière première secondaire »

« Tant que l'on va produire du plastique qui peut être utilisé en matière première (...) cela ne va pas inciter les industriels à arrêter le plastique »

Ces échanges ont ainsi permis d'interroger la place du recyclage dans la démarche plus globale de réduction des emballages plastiques et de sortie du plastique à usage unique. Plusieurs propositions ont été faites par les participants pour atteindre ces objectifs, en alternative au recyclage proposé par le projet PARKES.

« Est-ce que la technologie que vous allez utiliser serait capable d'aller chercher dans les sites d'enfouissement, le plastique qui est stocké, pour pouvoir le réutiliser ? »

« La loi (...) prévoit une fin de l'utilisation des plastiques d'emballage pour 2040 : Est-ce qu'il y aura encore assez de matières ? Et est-ce qu'il y aura encore assez de débouchés pour revendre ce plastique recyclé ? »

« Il faudrait interdire la production de nouveaux plastiques »

« Il faut mettre en place la consigne des bouteilles plastiques »

Les porteurs du projet ont rappelé à plusieurs reprises qu'ils partageaient la volonté exprimée par les participants de réduire la production de déchets, d'en améliorer la collecte et la valorisation.

L'ensemble des initiatives visant à réduire voire éviter la production de déchets doit ainsi être encouragée, dans l'ordre de priorité défini par la hiérarchie des modes de traitement des déchets (article L. 541 du Code de l'environnement).

Selon cette hiérarchie, la prévention et la réutilisation des déchets doivent être privilégiées, comme l'ont rappelé plusieurs participants. Cependant, aux côtés de ces mesures, le recyclage reste une solution de valorisation des déchets, préférable à l'incinération et au stockage, et qu'il faut donc continuer de développer.

Malgré un durcissement du cadre réglementaire et la définition d'objectifs ambitieux – au premier rang desquels la fin des emballages en plastique à usage unique à l'horizon 2040 – force est de constater que la quantité d'emballages plastiques ménagers mis sur le marché en France stagne autour de 1,2 millions de tonnes chaque année. Au regard de ces chiffres, les porteurs du projet sont convaincus qu'il existe une vraie ressource en déchets plastique PET pour approvisionner la future usine de recyclage.

Par ailleurs, dans le cas où l'objectif « zéro emballage plastique » serait atteint en 2040, PARKES pourrait tout à fait adapter son approvisionnement sans avoir besoin d'élargir sa zone de chalandise, en allant par exemple chercher davantage de déchets textiles, qui utilisent également des fibres PET.

Enfin, une distinction doit être faite entre l'objectif de sortir du plastique à usage unique et du plastique pétrosourcé et l'objectif « zéro plastique » : si le projet PARKES s'inscrit pleinement dans le premier objectif, il n'a pas vocation à répondre au second, qui semble peu réaliste aux acteurs de la filière au regard des qualités inhérentes à ce matériau (légèreté, résistance, etc.).

CHAPITRE 4

LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE ET LES MESURES QUE LES PORTEURS DE PROJET SOUHAITENT METTRE EN ŒUVRE POUR TENIR COMPTE DE CES ENSEIGNEMENTS



A. ANIMER LA SYNERGIE AUTOUR DE L'EMPLOI ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Porteurs de 200 emplois directs et plus de 1 000 emplois induits, les porteurs du projet PARKES se savaient attendus sur le sujet. La concertation préalable, la prégnance des questions liées à l'emploi lors des temps d'échange et la mobilisation notable des acteurs de l'emploi leur ont cependant permis de prendre davantage conscience encore des attentes et des enjeux soulevés par un tel projet sur le territoire de Moselle-Est.

Ces attentes se sont notamment exprimées par de nombreuses propositions émises par les participants, qu'il s'agisse du recrutement en tant que tel, de la formation des futurs salariés, ou plus largement de l'attractivité du territoire et des services publics proposés (crèches, transports en commun, etc.).

PARKES souhaite aujourd'hui travailler sur ces différentes propositions, qui sont autant de leviers à activer pour assurer le recrutement, le moment venu, des salariés et des compétences nécessaires au bon fonctionnement du projet.

Toutefois, nombre de ces propositions dépassent le cadre du projet PARKES et les compétences des seuls porteurs de projet : les participants à la concertation ont en effet mis en lumière les enjeux d'attractivité du territoire et les potentielles difficultés à attirer et former les profils recherchés.

Pour répondre à ces enjeux, l'ensemble des acteurs du territoire – industriels, acteurs de l'emploi et de l'insertion, universités, lycées technologiques, collectivités, etc. – ont exprimé une volonté commune à travailler ensemble. Des réflexions collectives ont d'ailleurs déjà été initiées, auxquelles les porteurs de projet souhaitent se joindre, qu'il s'agisse d'un groupe de travail dédié à la mobilité des salariés de la plateforme Chemiesis ou du groupe de travail animé par le sous-préfet de Forbach/Boulay-Moselle.

Convaincus de la nécessité d'appréhender ces enjeux en amont de son projet, les porteurs de projet souhaitent se montrer force de proposition pour identifier des solutions collectives qui sauront répondre aux attentes identifiées.

Par exemple, le groupe de travail sur la mobilité a déjà permis d'identifier des opportunités concrètes telles que la création de nouveaux arrêts de bus ou l'aménagement d'une piste cyclable au sein de la plateforme Chemiesis.

Il est également prévu, de manière plus globale, de favoriser les échanges et les partenariats entre les parties prenantes sur ces questions. A titre d'exemple, PARKES a engagé des discussions avec l'Université de Lorraine qui devraient aboutir à un partenariat d'ici le 2^e trimestre 2024 visant à favoriser la formation des salariés des futures usines.

Parmi les autres pistes envisagées, PARKES prévoit d'organiser un événement dédié à l'emploi sur le territoire, à destination du public et des professionnels du secteur. Cet événement, qui pourrait être porté conjointement par d'autres acteurs (Région Grand Est, Pôle Emploi, IUT de Moselle-Est, Chemiesis, ...), serait l'occasion de poursuivre les discussions déjà initiées sur le territoire, en associant le grand public à la réflexion, et de faire connaître les premiers axes de travail identifiés pour faciliter le recrutement local.

B. CONFIRMER LES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Au-delà des questions liées à l'emploi et au recrutement, les porteurs du projet PARKES souhaitent construire un projet intégré dans son territoire, dans une démarche partenariale avec ses acteurs.

Cette ambition répond pleinement aux attentes qui ont pu être exprimées lors de la concertation, et notamment en termes d'approvisionnement énergétique. Ainsi, afin de répondre à l'objectif d'un approvisionnement 100% décarboné, PARKES prévoit un raccordement à une des futures centrales biomasse de GazelEnergie, située à quelques centaines de mètres de ses futures installations.

PARKES souhaite également engager des discussions avec des opérateurs locaux pour l'installation des panneaux photovoltaïques en toiture.

Plus largement, l'intégration du projet au sein de la plateforme industrielle Chemesis favorisera les partenariats avec les autres industriels de la plateforme. Si la plateforme propose déjà une offre d'infrastructures et de services mutualisés dont bénéficiera PARKES, d'autres projets pourraient à terme être portés conjointement, en fonction des besoins identifiés par les industriels.

- À ce stade du projet, les synergies identifiées avec les acteurs de la plateforme Chemesis sont :
 - Fourniture d'eau déminéralisée
 - Traitement des effluents aqueux
 - Traitement des eaux pluviales
 - Approvisionnement des produits chimiques (Azote, méthanol...)
 - Raccordement sur les réseaux incendie
 - Raccordement électrique sur lignes préinstallées

Enfin, comme cela a été mentionné précédemment, PARKES a souhaité initier un rapprochement avec le monde universitaire en vue de mettre en place des partenariats entre le futur projet et l'Université.

C. POURSUIVRE LA RÉFLEXION SUR L'APPROVISIONNEMENT EN FERROVIAIRE

Une autre attente forte exprimée par les participants lors de la concertation préalable a été le développement du fret ferroviaire, en substitution du fret routier, pour l'approvisionnement et les livraisons de l'usine.

Cette alternative avait été identifiée en amont par les porteurs du projet et la réflexion autour du ferroviaire a ainsi été présentée dès le

lancement de la concertation (p.48 du dossier de concertation).

Au regard des échanges avec les participants lors de la concertation, les porteurs du projet ont confirmé leur volonté de s'appuyer sur les infrastructures ferroviaires existantes pour développer des solutions logistiques plus respectueuses de l'environnement. Ainsi qu'a permis de le mesurer l'analyse du cycle de vie du projet, le recours au ferroviaire à hauteur de 40% permettrait de réduire le bilan carbone du projet de 2 000 tonnes/an d'équivalent CO₂.

Aujourd'hui, les porteurs du projet souhaitent poursuivre cette réflexion dans le cadre des échanges menés avec l'opérateur de la ligne actuelle, Captrain, afin de raccorder les futures usines du projet PARKES à la voie ferrée reliant la plateforme Chemesis à la gare de triage de Creutzwald.

Au-delà de la faisabilité technique du raccordement, c'est sa faisabilité économique qui doit être déterminée : le schéma d'approvisionnement en cours d'élaboration permettra de définir les zones de massification, à partir desquelles les solutions logistiques pourront être proposées aux clients et aux fournisseurs. Dans tous les cas où cela est envisageable, les porteurs du projet souhaitent que le recours au ferroviaire soit privilégié afin d'aboutir à la solution logistique la mieux-disante possible d'un point de vue environnemental.

La mise en place de cette solution ferroviaire sera étudiée à l'issue d'une étude logistique impliquant nos futurs clients, nos futurs centres de massification des matières premières plastiques, les opérateurs logistiques et la société d'exploitation de la desserte ferroviaire de la plateforme.

La réservation foncière est faite en conséquence.

D. OUVRIR LA RÉFLEXION SUR L'ÉLABORATION D'UN CORRIDOR VERT AU DROIT DU SITE

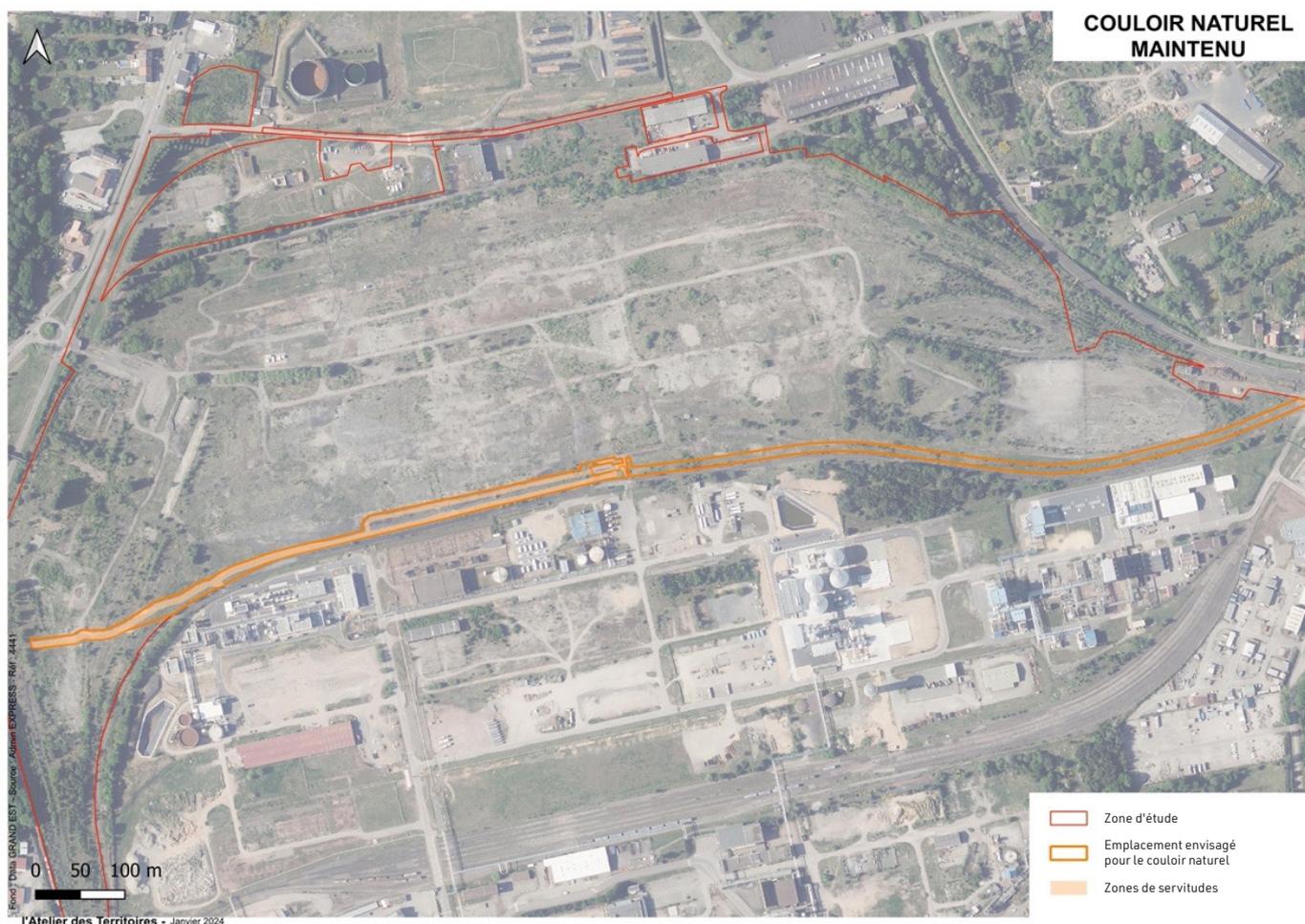
Parmi les propositions formulées dans le cadre de la concertation préalable, les porteurs du projet ont été particulièrement sensibles à celle concernant la création d'une zone d'évitement/réduction des impacts sur l'environnement, qui pourrait prendre la forme d'un corridor écologique à proximité du site d'implantation, sur les parcelles anciennement Cokes de Carling.

Si aucun engagement n'avait pu être pris lors de la concertation, les porteurs du projet souhaitent aujourd'hui confirmer qu'une discussion a été ouverte à ce sujet avec les services de la DREAL

et des associations environnementales du territoire.

L'objectif de ces échanges est d'étudier la faisabilité de cette mesure sur le site, et le cas échéant de définir précisément la zone d'élaboration et le périmètre exact du corridor écologique. Au stade d'avancement de la réflexion, les porteurs du projet peuvent d'ores et déjà annoncer qu'ils prévoient d'acquérir une zone dédiée au sud de leur parcelle pour favoriser la biodiversité.

Une présentation détaillée du « corridor écologique » et de son rôle sur le paysage et la biodiversité sera mise en ligne sur le site internet de la concertation.



E. POURSUIVRE LE DIALOGUE AVEC LES HABITANTS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Conscients des attentes des participants en matière d'information, notamment sur l'emploi et le recrutement à venir, mais plus largement sur l'avancée du projet et ses principaux enjeux, les porteurs du projet s'engagent à **poursuivre l'information et le dialogue avec le public** tout au long de l'avancement du projet.

En premier lieu, le bilan des garants (remis le 6 décembre 2023) a été transmis par mail à l'ensemble des intervenants et participants de la concertation, et mis en ligne sur le site internet. De la même manière, **le présent bilan sera rendu public sur le site de la concertation et envoyé aux participants de la concertation et aux parties-prenantes du territoire**. Il fera également l'objet d'une opération de communication dédiée, auprès de la presse locale notamment.

Le site internet de la concertation (www.concertation-projet-parkes.fr) restera ouvert et le public pourra y retrouver l'ensemble des documents et ressources mis en ligne pendant la concertation. Il sera actualisé au fur et à mesure de l'avancée du projet, jusqu'à la phase chantier : publication régulière d'actualités en lien avec le projet, d'études ou conclusion d'études finalisées, etc. En amont de l'enquête publique, la rubrique participative pourra également être réactivée afin de permettre au public d'adresser aux porteurs du projet des questions ou remarques complémentaires.

Les porteurs du projet souhaitent également diffuser une « **Lettre d'information** » au territoire, qui pourrait être mise en ligne sur le site internet et envoyée par mail aux participants qui le souhaitent. Envoyée de manière régulière tout au long de la concertation continue, cette lettre d'information permettra de présenter les avancées du projet, les nouveaux éléments de réponses à certaines questions soulevées, le cas échéant des actualités dans le domaine du recyclage des déchets plastiques, etc.

En clôture de cette phase de « concertation continue » qui vise à informer le public jusqu'à l'enquête publique, **une réunion publique** pourra être organisée en amont de cette dernière. Cette réunion sera annoncée via les supports d'information utilisés lors de la concertation – site internet, presse locale, supports municipaux, etc. – et sera l'occasion à la fois de faire une restitution de la concertation continue et de présenter les lignes directrices retenues, qui seront inscrites dans le dossier d'autorisation environnementale. Le contenu de cette réunion sera cadré avec la DREAL afin de s'inscrire en complémentarité avec la phase d'enquête publique qui suivra.

L'enquête publique, prévue en fin d'année 2024, offrira ensuite une nouvelle opportunité pour le public de s'informer sur le projet finalisé, de donner son avis et d'échanger avec les porteurs du projet. A cette occasion, l'ensemble de l'étude d'impact sera mis à disposition du public, qui pourra prendre connaissance du projet dans sa version finalisée.

Enfin, **le dialogue avec les riverains du site pourra se poursuivre tout au long de la phase chantier**, afin de les informer sur les interventions planifiées, sur les potentielles nuisances afférentes, et de faire remonter aux maîtres d'ouvrages d'éventuels signalements. À cette fin, des réunions régulières pourront être organisées avec les riverains et les mairies du territoire. L'information sera transmise aux riverains via les supports d'information des collectivités et de la plateforme Chemesis (bulletin d'information), voire par la diffusion de flyer d'information en boîte aux lettres.



CHAPITRE 5

LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS



SUITES À DONNER À DES INTERROGATIONS AYANT ÉMERGÉ MAIS N'AYANT PAS TROUVÉ DE RÉPONSE :

1. Préciser les actions envisagées avec les fournisseurs des déchets pour optimiser la qualité du tri en amont et réduire de fait l'acheminement de déchets non exploitables au sein des installations de PARKES

Dans le cadre de l'élaboration du schéma d'approvisionnement des installations PARKES, deux grands principes ont été retenus par les porteurs de projet :

- Un principe de proximité, selon lequel les gisements situés aux abords des installations seront recherchés en priorité pour les approvisionnements ;
- Un principe d'efficience, qui donne la priorité aux déchets pouvant être recyclés au sein de l'unité PARKES.

Selon ce second principe, le chiffre de 145 000 tonnes/an de matières plastiques entrantes, présenté lors de la concertation, doit bien être compris comme un plafond fixé dans le cadre de la demande d'autorisation : c'est un tonnage maximum qui ne pourra pas être dépassé en phase d'exploitation, mais la quantité de déchets entrants pourra être inférieure si la qualité des gisements le permet. La qualité de ces gisements dépendra des fournisseurs identifiés dans le schéma d'approvisionnement, et plus largement de l'amélioration de la collecte et de la structuration des filières de tri, qui permettraient d'orienter davantage de déchets PET vers les filières de recyclage.

DÉLAI DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dès la publication du présent bilan et tout au long de la démarche d'élaboration du schéma d'approvisionnement et de l'identification des zones de massification, qui se poursuivra jusqu'en 2026.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Mise en ligne d'actualités sur les avancées du projet sur le site internet de la concertation : www.concertation-projet-parkes.fr

2. Préciser les actions envisagées afin de réduire le périmètre de collecte des déchets et limiter le bilan carbone du projet

Le schéma d'approvisionnement du projet est en cours d'élaboration. Il vise à identifier les gisements de déchets plastiques pouvant servir à alimenter les installations PARKES. Comme cela a été rappelé lors de la concertation, la zone de chalandise initiale sera volontairement relativement large afin de compenser le manque de structuration du marché français en termes de collecte du plastique PET.

Il est cependant prévu de resserrer progressivement le périmètre de la zone de chalandise au fur et à mesure, en réponse au principe de proximité selon lequel les gisements situés aux abords des installations seront recherchés en priorité pour les approvisionnements. Cette proximité se justifie d'une part par son intérêt environnemental – une moindre empreinte carbone en termes d'approvisionnement – , d'autre part par son intérêt économique.

Pour atteindre cet objectif, les porteurs du projet devront travailler à une évolution du schéma d'approvisionnement initial, en se rapprochant des fournisseurs de déchets situés en région Grand Est, en Allemagne et en Région Hauts-de-France. De premiers échanges ont été initiés avec le Syndicat des Déchets Ménagers de Moselle-Est (SYDEME), et d'autres seront menés avec d'autres acteurs du territoire.

À ce stade, la réduction du périmètre de collecte est cependant contrainte par l'insuffisance de la collecte des déchets PET en France, qui devra s'améliorer pour assurer un approvisionnement de proximité aux installations PARKES.

DÉLAI DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dès la publication du présent bilan et tout au long de la démarche d'élaboration et d'actualisation du schéma d'approvisionnement, qui se poursuivra tout au long de la phase d'exploitation.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Mise en ligne d'actualités sur les avancées du projet sur le site internet de la concertation : www.concertation-projet-parkes.fr

3. Préciser les actions envisagées afin de réduire la présence de déchets susceptibles de générer des odeurs au sein des installations de PARKES

Sur ce point, les porteurs de projet ont tenu à rappeler lors de la concertation que les déchets fermentescibles seront exclus du plan d'approvisionnement, et que leur part dans les déchets entrants sera très marginale. Il ne sera cependant pas possible d'éviter, en amont des installations PARKES, la présence de certains résidus de ces déchets parmi les déchets plastiques collectés par les fournisseurs.

Afin d'écartier tout risque d'odeur aux abords du site, plusieurs mesures sont toutefois prévues par le projet PARKES : Minimisation des durées de stockage (gestion FIFO), conditionnement des matières plastiques entrantes sous forme de balles compactées, ne générant pas d'odeur hors du périmètre de l'installation, dispositifs de capture et traitement des émissions gazeuses provenant du procédé chimique de recyclage, grâce à un oxydateur thermique.

Au regard du retour d'expérience du démonstrateur en activité au Canada, qui ne génère aucune nuisance olfactive et n'a fait l'objet d'aucun signalement par les riverains pourtant situés à proximité, ces mesures sont aujourd'hui jugées suffisantes par les porteurs de projet pour

garantir l'absence de nuisance olfactive. Dans le cas contraire, d'autres mesures pourront être déployées en phase d'exploitation.

DÉLAI DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dès la publication du présent bilan et lors de la phase d'enquête publique.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS ::

- Présentation détaillée des dispositifs de traitement des odeurs prévus sur le site lors de la concertation continue/l'enquête publique
- Mise en ligne d'actualités sur les avancées du projet sur le site internet de la concertation : www.concertation-projet-parkes.fr

4. Préciser les actions pratiques qui seront déployées pour faciliter l'accès à l'emploi à la population locale tant pour la phase travaux que pour la phase d'exploitation des installations de PARKES

Un premier volet d'actions pour faciliter l'accès à l'emploi à la population locale portera sur l'information et la communication. Cela concerne le projet en tant que tel, la campagne de recrutement, les profils et les compétences recherchés, etc.

Sur ce point, la communication autour de la concertation préalable a contribué à faire connaître le projet sur le territoire. La démarche de communication sur le projet va se poursuivre tout au long de l'année 2024 (concertation continue, enquête publique...), avant une campagne de communication dédiée au recrutement en tant que tel dès le début de l'année 2025. Cela se traduira notamment par la création d'un site internet.

Un autre volet d'actions est d'associer, le plus largement et le plus en amont possible, les acteurs locaux de l'emploi afin d'identifier avec eux les besoins en termes de formation, recruter les futurs salariés, et relayer l'information auprès des habitants du territoire.

Sur ce point, PARKES travaille déjà avec l'agence de développement Moselle Attractivité, les services de la Région Grand-Est, l'IUT de Moselle-Est et l'Université de Lorraine, avec laquelle un partenariat devrait être conclu d'ici le 2^e trimestre 2024 autour du projet. PARKES se rapprochera prochainement des services de Pôle Emploi pour travailler plus spécifiquement à la question du recrutement.

Parkes participe activement aux groupes de travail dédiés Ressources Humaines au sein de la plateforme Chemosis.

Dès la phase de conception de son projet, PARKES a par ailleurs souhaité choisir des bureaux d'études ayant une représentation locale, afin de privilégier l'emploi local au-delà des seuls salariés des futures usines.

De manière plus générale, PARKES s'engage à contribuer activement aux réflexions en cours autour de l'attractivité du territoire et des enjeux locaux de recrutement – aux côtés notamment de la sous-préfecture et des industriels de la plateforme Chemosis –, ce qui favorisera à plus long terme l'accès de la population locale aux emplois du projet PARKES.

DÉLAI DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dès la publication du présent bilan et tout au long de l'avancement du projet, jusqu'à la phase de recrutement qui devrait s'ouvrir en 2026.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Mise en ligne d'actualités sur les avancées du projet sur le site internet de la concertation : www.concertation-projet-parkes.fr
- Ouverture d'un site internet dédié au recrutement en 2026 Échanges avec les partenaires locaux et montage de partenariats autour du projet.

5. Préciser quelles actions pratiques de partenariats seront déployées avec les filières de formation professionnelles et l'Université de Lorraine pour la formation aux emplois générés par PARKES

En vue d'anticiper la formation des futurs salariés du projet PARKES, des discussions ont été engagées avec l'Université de Lorraine, qui devraient aboutir à un partenariat entre le projet et l'Université d'ici mi-2024. Ce partenariat s'adressera aux étudiants de différentes formations, qu'il s'agisse de postes de maintenance ou des postes production au niveau du process.

D'autres partenariats pourront être déployés dans les mois à venir avec les filières de formation professionnelles, en fonction des besoins qui seront identifiés par les porteurs de projet.

DÉLAI DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dès la publication du présent bilan et tout au long de l'avancement du projet jusqu'à la phase de recrutement qui devrait s'ouvrir début 2026.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Mise en ligne d'actualités sur les avancées du projet sur le site internet de la concertation : www.concertation-projet-parkes.fr
- Démarche de communication via les supports de l'Université pour annoncer ce partenariat aux étudiants.

6. Préciser quelles actions seront déployées pour améliorer les conditions de travail et les avantages sociaux du personnel

7. Approfondir les actions à déployer afin de proposer une offre immobilière adaptée permettant aux personnes travaillant sur le territoire de s'y loger ou de faciliter leur recherche de logement

8. Approfondir, en sus des exigences réglementaires, les outils de participation aux frais de transport qui pourraient être déployés par PARKES afin de privilégier les mobilités douces, le covoiturage et les transports en commun

9. Approfondir, en concertation avec les autres industriels de la zone :

- La mise en place de navettes de transport du personnel de leur lieu de résidence jusqu'à leur lieu de travail tout en optimisant les circuits selon les lieux de résidence,
- Le développement du covoiturage via l'adaptation des postes de travail selon les lieux de résidence du personnel et via le déploiement d'outils de mise en relation du personnel issu d'un même secteur géographique,
- La possibilité d'offrir des équipements et des services adaptés pour la garde des enfants du personnel.

En termes de condition de travail, les porteurs de projet souhaitent d'ores et déjà préciser que les conventions collectives adéquates s'appliqueront aux futurs salariés des installations PARKES. Des précisions seront bien sûr apportées sur ces conditions ainsi que sur les avantages sociaux lors de la campagne de recrutement qui s'ouvrira début 2026.

Sur les autres sujets, qui concernent plus globalement les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs économiques du territoire, PARKES souhaite s'inscrire activement dans les réflexions en cours, et s'y montrer force de proposition pour identifier des solutions collectives en réponse aux différents enjeux identifiés (logement, transports, équipements et services publics, etc.).

PARKES participe d'ores et déjà au groupe de travail des industriels de Chemesis sur la question des mobilités et de l'accès à la plateforme, ainsi qu'au groupe de travail animé par le sous-préfet sur l'attractivité du territoire.

A ce stade, deux réunions ont déjà été organisées, qui ont permis d'identifier : Les modalités d'anticipation de l'accueil des salariés et de leur famille :

- L'attractivité du territoire en matière de logement
- L'attractivité du territoire en termes de mobilité et de gardes d'enfants

DÉLAI DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dès la publication du présent bilan, lors de la campagne de recrutement prévue en 2026 et plus largement tout au long de l'avancée des réflexions collective avec les acteurs du territoire.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Participation des équipes PARKES aux groupes de travail avec les services de l'État et les industriels de Chemesis
- Mise en ligne d'actualités sur les avancées du projet sur le site internet de la concertation : www.concertation-projet-parkes.fr
- Démarche de communication auprès des salariés de la plateforme via le bulletin d'information Chemesis

10. Mener une étude sur la possibilité d'un acheminement multimodal pour les approvisionnements les plus lointains tel que le secteur de la Ruhr en Allemagne, et notamment d'un acheminement par voie fluviale, à défaut de ferroviaire, dont seuls les derniers kilomètres seraient par voie routière

En alternative à l'acheminement par voie routière pour les approvisionnements, les porteurs du projet travaillent aujourd'hui au développement du ferroviaire, dans le cadre notamment des échanges avec Captrain. Un objectif de recours au ferroviaire à hauteur de 40% a ainsi été annoncé. Cette alternative devra cependant être affinée dans les mois à venir au regard de sa faisabilité économique, qui dépendra du schéma d'approvisionnement en cours d'élaboration et de la localisation des zones de massification.

Les porteurs du projet s'engagent à poursuivre cette réflexion en menant les études nécessaires, dans un premier temps sur sa faisabilité technique, et dans un second temps sur sa faisabilité économique, en privilégiant le recours au ferroviaire parmi les solutions logistiques proposées aux clients et aux fournisseurs.

Concernant la voie fluviale, cette option a été écartée par les porteurs de projet. Elle devrait s'accompagner dans tous les cas d'un acheminement par voie routière pour les cinquante derniers kilomètres et n'offre donc pas une réponse pertinente aux enjeux de trafic routier.

DÉLAI DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Les échanges menés avec Captrain depuis la concertation préalable sont amenés à se poursuivre dans les mois à venir. Les études de faisabilité économique seront ensuite lancées dans le courant 2026-2027, une fois les zones de massification déterminées.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Échanges avec l'opérateur Captrain
- Réalisation d'une étude de faisabilité du raccordement ferroviaire

- Négociation et contractualisation avec les futurs clients et fournisseurs

11. Étudier la faisabilité de réalisation d'une zone d'évitement/réduction des impacts sur l'environnement en partie Sud du projet de PARKES (point bas des écoulements naturels du secteur aujourd'hui détruit et occupé par l'ovoïde nord) qui serait favorable à la biodiversité et qui constituerait un corridor paysager et de déplacement de la faune

Cette proposition, formulée pendant la concertation préalable, a été retenue par les porteurs du projet qui ont souhaité poursuivre la réflexion sur la réalisation d'un corridor écologique sur les parcelles anciennement Cokes de Carling.

Une discussion a ainsi été ouverte à ce sujet entre PARKES, les services de la DREAL et les associations environnementales. L'objectif de ces échanges est précisément d'étudier la faisabilité de cette mesure sur le site, et le cas échéant de définir la zone d'élaboration et le périmètre exact du corridor écologique.

Si la mesure venait à voir le jour, une présentation détaillée du « corridor écologique » et de son rôle sur le paysage et la biodiversité pourrait être mise en ligne sur le site internet de la concertation.



DÉLAI DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dès la publication du présent bilan et jusqu'à la finalisation du dossier d'autorisation environnementale (définition des mesures ERC).

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Participation des équipes PARKES aux échanges avec les services de l'État et les associations environnementales.
- Implication des bureaux d'études environnementalistes pour étudier l'impact du « corridor écologique » sur la biodiversité
- Le cas échéant, mise en ligne d'une présentation de cette mesure sur le site de la concertation

12. Approfondir la nature des rejets aqueux du procédé afin de déterminer les caractéristiques des traitements à réaliser (type de station) pour ne pas dégrader la qualité du cours d'eau récepteur

Au stade du présent bilan, les études détaillées des rejets aqueux du process sont encore en cours et devraient être finalisées dans les prochaines semaines.

Le traitement des rejets aqueux fait actuellement l'objet d'échanges avec les services de l'État pour rechercher une solution satisfaisante aux enjeux identifiés.

Ces éléments devront être définis dans le dossier d'autorisation environnementale et faire l'objet de nouvelles discussions avec la DREAL lors de l'instruction du dossier. Dans tous les cas, ces informations seront présentées au public lors de l'enquête publique prévue en 2024.

DÉLAI DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dans le courant de l'année 2024 et jusqu'à l'enquête publique.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Réalisation d'une étude de gestion des eaux et de l'incidence des rejets
- Participation des équipes du projet aux échanges avec les services de l'État sur les enjeux liés au traitement des eaux du process.

13. Détailler le calcul de la valeur de CO₂ évité par le projet PARKES en intégrant l'impact du recours aux moyens de transport alternatifs utilisant la voie ferroviaire ou la voie navigable

Une analyse du cycle de vie (ACV) a été présentée au public lors de la **concertation**. Selon cette ACV, le projet PARKES générerait 77 000 tonnes de CO₂ équivalent par an, contre 360 000 tonnes dans la situation actuelle.

Le recours au fret ferroviaire à hauteur de 40%, comme le prévoit le projet, permettrait de réduire encore l'empreinte environnementale du projet, en abaissant le bilan carbone à 75 000 tonnes de CO₂ équivalent par an, soit une réduction supplémentaire de 2 000 tonnes/an. Le calcul n'a en revanche pas été fait pour l'option fluviale, qui a été écartée par les porteurs du projet.

DÉLAI DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dès la publication du présent bilan.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Mise en ligne d'une **fiche thématique** dédiée sur le site de la concertation

14. Étudier la faisabilité de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments administratifs et sur les ombrières de place de stationnement

Les porteurs de projet ont annoncé en concertation leur volonté d'installer des panneaux photovoltaïques pour contribuer à l'alimentation énergétique du projet. Au regard des contraintes imposées par la réglementation en termes de sécurité, les toitures des bâtiments administratifs et les ombrières des parkings ont été identifiés par les porteurs du projet.

Les études de faisabilité et l'intégration des panneaux photovoltaïques dans la conception des bâtiments seront menées dans un second temps, une fois le dossier d'autorisation environnementale déposé. Si cette installation venait à se concrétiser, PARKES souhaite engager des discussions avec des opérateurs locaux pour l'installation des panneaux.

DÉLAI DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dans le courant de la concertation continue, une fois le dossier d'autorisation environnementale déposé.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Réalisation d'une étude de faisabilité (contraintes techniques, coûts, enjeux de sécurité)
- Prise en compte de la pose de panneaux dans la conception architecturale des bâtiments
- Le cas échéant, recherche d'opérateurs locaux pour l'installation et la gestion des panneaux.

RECOMMANDATIONS PORTANT SUR LES MODALITÉS D'ASSOCIATION DU PUBLIC, SUR LA GOUVERNANCE DU PROJET, SUR LA PRISE EN COMPTE DES AVIS DES PARTICIPANTS

1. Poursuite des échanges d'information et de participation sur le site internet de la concertation

Le site internet de la concertation (www.concertation-projet-parkes.fr) restera ouvert et le public pourra y retrouver l'ensemble des documents et ressources mis en ligne pendant la concertation. Il sera actualisé tout au long de l'avancée du projet, jusqu'à la phase chantier : publication d'actualités en lien avec le projet, d'un journal de bord au format « lettre d'information » (cf. ci-dessous), d'études ou de conclusions d'études finalisées, etc.

Tout au long de la concertation continue, la rubrique participative sera également réactivée afin de permettre au public d'adresser aux porteurs du projet des questions ou remarques complémentaires, auxquelles les porteurs du projet répondront.

Concernant plus spécifiquement le bilan des garants de la CNDP, le document a été mis en ligne sur le site de la concertation et transmis par mail à l'ensemble des intervenants et participants de la concertation. Les porteurs du projet proposent que le présent bilan soit communiqué de la même manière.

DÉLAI DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dès la remise du bilan des garants le 6 décembre 2023 et tout au long de la concertation continue, d'abord jusqu'à l'enquête publique (2^e semestre 2024) puis jusqu'à la phase chantier (2025-2026).

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Mise en ligne, diffusion et communication du présent bilan
- Actualisation régulière du site internet
- Publication d'articles et d'études sur le projet
- Réactivation de la rubrique participative

2. Rédaction d'un journal de bord à une fréquence semestrielle

La poursuite de l'information et du dialogue avec le public prendra également la forme d'un journal de bord, sous la forme d'une « Lettre d'information » au territoire qui sera publiée de manière régulière en fonction des actualités liées au projet.

Cette lettre d'information sera mise en ligne sur le site internet et pourrait être envoyée par mail aux participants qui le souhaitent. A cet effet, un formulaire d'inscription à cette lettre d'information pourrait être proposé sur le site internet de la concertation.

Ce dispositif permettra de présenter les avancées du projet, les nouveaux éléments de réponses à certaines questions soulevées, le cas échéant des actualités dans le domaine du recyclage des déchets plastiques, etc.

DÉLAI DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Au démarrage de la concertation continue, au printemps 2024

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Rédaction, mise en page, mise en ligne et diffusion d'une lettre d'information numérique
- Ouverture d'un formulaire d'inscription en ligne pour élargir la base des destinataires

3. Diffusion des études au fur et à mesure de leur production

Comme annoncé en réponse à la recommandation n°1 ci-dessus, le site internet de la concertation restera actif pour accueillir des actualités liées au projet et les études ou les conclusions d'études qui seront réalisées au fur et à mesure.

Certaines études finalisées lors de la concertation continue pourront ainsi être rendues publiques et seront ainsi mises en ligne. D'autres seront susceptibles de faire encore l'objet d'échanges avec l'administration et ne pourront être communiquées avant la phase d'enquête publique.

DÉLAI DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Au démarrage de la concertation continue, au printemps 2024 et jusqu'à l'enquête publique.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Publication des études finalisées sur le site internet, sous réserve de l'accord préalable de la DREAL
- Si nécessaire, rédaction de notes de synthèse sur les conclusions de certaines études pour faciliter leur compréhension par le grand public

4. Tenue d'une réunion publique avant le démarrage de l'enquête publique

Une réunion publique sera organisée en clôture de la concertation continue, avant le démarrage de l'enquête publique. Cette réunion sera l'occasion de faire une restitution de la concertation continue, de faire un point sur l'avancée du projet et de présenter au public les lignes directrices retenues, qui seront inscrites dans le dossier d'autorisation environnementale. En fonction des informations disponibles à ce stade, les modalités de l'enquête publique pourraient également être présentées aux participants à cette occasion. Le contenu de cette réunion sera cadré avec la DREAL afin de s'inscrire en complémentarité avec la phase d'enquête publique qui suivra.

Afin d'associer le grand public à ce temps d'échange, nous prévoyons de l'annoncer via les supports d'information utilisés lors de la concertation (site internet, presse locale, supports municipaux, etc.).

DÉLAI DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dans le courant de la concertation continue, 2 mois avant le démarrage de l'enquête publique.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Organisation et animation d'une réunion publique sur une des communes du territoire (Saint-Avold, Carling ou L'Hôpital)
- Préparation du contenu de la réunion avec le ou les garant(s) nommés pour la concertation continue et les services de la DREAL
- Rédaction d'un compte-rendu de la réunion qui sera mis en ligne sur le site internet de la concertation
- Annonce de la réunion en amont (actualité sur le site internet, diffusion d'un communiqué de presse, invitation des acteurs du territoire, etc.)

DÉLAI DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dès l'amont de la phase chantier et tout au long des travaux (2025 - 2026).

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Préparation, organisation et animation de réunions avec les mairies du territoire (Carling, Saint-Avold, L'Hôpital), à destination des riverains du projet
- Diffusion d'informations sur les travaux sur le site internet de la concertation et relais des informations aux collectivités et à la plateforme Chemesis
- Si nécessaire, préparation et diffusion par boitage d'un flyer d'information aux riverains concernés.

5. Modalités d'accompagnement pendant la phase chantier

Au-delà l'enquête publique, et sous réserve que le projet ait été autorisé par le préfet, une information auprès des riverains sera réalisée lors de la phase chantier. Des réunions d'information seront organisées régulièrement, en partenariat avec les mairies du territoire, pour permettre d'informer les riverains sur les interventions planifiées et les potentielles nuisances afférentes. Ces réunions permettront aussi de faire remonter d'éventuels signalements de la part de riverains concernant le chantier.

Plus ponctuellement, de l'information pourra être transmise aux riverains et aux salariés de Chemesis via les supports d'information des collectivités et de la plateforme, voire par la diffusion de flyer d'information en boîte aux lettres si la nature et/ou l'ampleur des interventions le justifient.



Contact :

Mathieu DAVID

info@2concert.fr

